

# Les femmes, c'est pas pareil

PAR LYSIANE GAGNON

## ... moins bien payées

— 2 —

"Va voir dans ce bureau-là, tiens, voici l'adresse. (Et Michèle m'indique un comptoir du ministère des Transports). Vas-y, regarde les femmes, celles avec lesquelles je travaillais il y a cinq ans. Elles sont encore là."

"Elles me disaient: 'On le sait qu'il y en a, des places, mais c'est pas pour nous autres. Pense à nous quand tu seras partie. Parle de nous'."

"En un an, il y en a une seule que j'ai vue changer d'affectation — d'une machine IBM à un poste de commis. Une seule. Elle avait 24 ans. Les autres sont souvent plus âgées, plus résignées, elles sont divorcées ou célibataires, elles

disent: 'Je suis pognée ici jusqu'à ma retraite'."

"Elles sont certaines que si elles demandaient un changement d'affectation, ça leur nuirait: au lieu de les juger raisonnablement ambitieuses, on les jugerait insatisfaites et grincheuses."

"Regarde parmi les agents de bureau (travail 'clérical'). Les femmes y sont beaucoup plus âgées que les hommes. Pour elles, c'est le terminus. Il y a toujours toutes sortes de raisons pour refuser à une femme un changement de bureau ou une promotion."

### Et les rivalités...

Toutes les injustices, par des voies souterraines, ont toujours

pour effet de semer la division parmi les victimes. Ce qui est vrai pour les peuples colonisés, par exemple, l'est aussi dans une bonne mesure pour les femmes.

"Et alors, dit Michèle, si tu voyais les rivalités épouvantables qui existent entre elles... C'est à qui serait la mieux vue. Et même aux plus bas échelons de la fonction publique, on se bâtit toute une hiérarchie. La fille qui manipule de l'argent est plus 'importante' que celle qui manipule, par exemple, les plaques d'immatriculation."

Même à d'autres niveaux — chez les 'professionnelles' par exemple — on retrouve, en plus raffiné, en plus subtil, des formes de discrimination. Telle jeune femme, agent

d'information dans un ministère traditionnellement fermé aux femmes, avait longtemps cru que c'est parce qu'elle était étrangère que les fonctionnaires avec qui elle traitait montraient tant de réticence envers elle. Avec les années, elle devait se rendre compte que ces réticences tenaient au fait qu'elle était une femme.

Mais c'est parfois commode: les exemples sont multiples de services professionnels où le responsable préfère déléguer une femme pour défendre, à un comité par exemple, une idée un peu difficile à faire passer: "Vas-y, toi, sors ton charme. 'Ils' ne t'engueuleront pas...!"

Voir LES FEMMES, page A 9



## Sauver Boucherville

Le vieux village de Boucherville, près de Montréal, comprend une centaine de ces maisons, témoins d'un passé collectif. Ici, comme à Montréal, Longueuil ou ailleurs, les "développeurs" menacent le patrimoine.

— page C 1

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL  
LUNDI 22 MARS 1976,  
92e ANNÉE, No 69,  
60 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Abitibi/Côte Nord 30c  
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$140

METEO

Ensoleillé et froid  
Minimum: -15 Maximum: -10  
Demain: ensoleillé et moins froid  
Détails à la page A 2

# la presse



photo Robert Nadon, LA PRESSE

## Pas superstitieux

Le port du maillot no 13 n'aura aucunement nul à Jim Hunter, le skieur canadien ayant réussi hier à décrocher la médaille de bronze en descente parallèle pour la coupe des nations, au mont Sainte-Anne. Yves Létourneau et Guy Robillard rendent compte de ces compétitions... que les skieurs ne prennent pas très au sérieux.

— pages B 1, B 2

## Manifs et grèves aujourd'hui

# "Des gestes inutiles, injustifiés et coûteux"

— Bourassa

par Pierre VENNAT

Le premier ministre Bourassa a qualifié de "manifestations injustifiées, inutiles et coûteuses pour les travailleurs", la journée de débrayage d'aujourd'hui dans le secteur public ainsi que la manifestation contre les mesures anti-inflation dans la capitale fédérale.

Reprenant hier soir une déclaration qu'il avait faite samedi devant les militants libéraux du comté de Bourget, M. Bourassa a déclaré qu'il s'agissait d'une manifestation injustifiée parce que les mesures gouvernementales contre l'inflation ont justement pour objectif principal de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs, c'est-à-dire de ceux qui sont le plus frappés par la diminution de la valeur de l'argent et par la hausse des coûts qui en ont résulté.

M. Bourassa a en plus exprimé son vif regret que MM. Louis Labege, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau aient refusé de le rencontrer aujourd'hui à Québec.

Les trois leaders syndicaux, en effet, dirigent la délégation québécoise à la manifestation d'aujourd'hui dans la capitale fédérale. "J'aurais aimé, a déclaré M.

Bourassa, que les dirigeants du Front commun acceptent d'avoir avec moi, à Québec, une franche discussion afin qu'ils m'expliquent, devant les représentants des media, de quelle façon ils peuvent justifier concrètement leur opposition à des mesures dont le but principal est justement de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs, surtout lorsque l'on sait que ces mesures ont déjà donné des résultats positifs."

Quoi qu'il en soit, le fardeau de la lutte contre les mesures anti-inflation semble reposer aujourd'hui presque exclusivement sur les épaules de plusieurs dizaines de milliers de syndiqués du secteur public, tant au Québec qu'à l'extérieur de la province.

A peu près partout au Québec, les écoles sont fermées et de nombreux hôpitaux ont fermé leurs services d'urgence par suite de la décision du Front commun de la fonction publique de tenir aujourd'hui sa première journée de grève de 24 heures. Les cégeps eux aussi sont fermés, de même qu'au moins une université, l'UQAM.

Les 8,700 employés de l'Hydro-Québec ont profité de la journée d'aujourd'hui pour débiter leur

contestation par une journée de grève générale qui doit, par la suite, se transformer en une série de grèves rotatives.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que tous ceux qui débrayent aujourd'hui se rendent à Ottawa manifester à l'occasion de la présentation du mémoire du CTC aux autorités fédérales, mémoire qui a justement pour thème la dénonciation des mesures Trudeau.

Les porte-parole des trois centrales CEQ-FTQ-CSN en attendent 10,000, tout au plus, en provenance du Québec, tout en espérant néanmoins, grâce surtout à la participation massive de fonctionnaires fédéraux de la capitale fédérale, que la manifestation sera la plus importante dans l'histoire d'Ottawa.

Mais tard, hier soir, les porte-parole de la CSN et de la FTQ se déclaraient incapables de déceler un mouvement de débrayage dans le secteur privé. Un porte-parole de la FTQ a affirmé qu'aucun ordre de débrayage n'avait été donné, par exemple, par le Conseil provincial des métiers de la construction, ce qui laisse supposer que les chantiers seront ouverts toute la journée, comme à l'accoutumée.

— page A 6

## L'AANB

Contrairement à la Constitution américaine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un texte peu éloquent, sans panache et difficile à mémoriser. Le 2e d'une série d'articles de J.-Charles BONENFANT.

— page A 8

## SOMMAIRE

Arts et spectacles: C 3 à C 5  
Bandes dessinées: C 8  
Cinéma: C 4 et C 5  
Décès, naissances, etc.: D 11  
Editorial: A 4  
Etes-vous observateur?: C 8  
Horoscope: A 12  
Informations étrangères: D 1 et D 2  
Les maux de notre langue: C 2  
Loisirs et récréation: C 8  
Médecine d'aujourd'hui: A 12  
MICK JAGGER: C 11  
Mon oeil sur Montréal: A 10  
"Mât-mystère": C 8  
Mots croisés: C 12  
Page des lecteurs: A 5  
Petites annonces: C 9 à C 13, D 3 à D 10  
Radio et télévision: B 15  
Sports: B 1 à B 13  
Vivre aujourd'hui: A 10 à A 12

## La tension était presque palpable...

par Jean COCHET  
collaboration spéciale

SAN FRANCISCO — Samedi à 16h30, au 19e étage du Federal Building de San Francisco, la tension était presque palpable. Les jurés — sept femmes et cinq hommes — venaient de reprendre silencieusement les places qu'ils avaient occupées pendant huit semaines.

Leurs visages étaient indéchiffrables. James Browning, le procureur, tambourinait nerveusement sur sa table. Lee Bailey, le principal avocat de la défense, avait posé un bras protecteur sur l'épaule de Patricia Hearst. A moins de deux mètres, ses parents, Randolph et Catherine Hearst, regardaient fixement par terre. Ses trois sœurs, Anne, Vicky et Gina, tentaient de paraître impassibles.

Les augures paraissaient bons. Le jury avait délibéré pendant douze heures à peine et un jury qui arrive à une décision prompt est souvent un jury qui acquitte.

Dans un silence impressionnant, presque physiquement insupportable, le clerc du tribunal a lu la réponse aux deux questions: Patricia

Hearst avait-elle participé volontairement au hold-up d'une banque? Avait-elle fait usage illégalement d'une arme à feu? et les réponses dans les deux cas étaient: oui. Patricia Hearst pâlit et murmura à son avocat: "Ai-je jamais eu une chance?" Lee Bailey rougit et ses collaborateurs se regardèrent, décontenancés et incrédules. Le procureur restait impassible. Catherine et Randolph Hearst étaient livides. Les trois sœurs pleuraient. Le juge Carter remercia les jurés de leur patience et les avocats de leur conscience professionnelle.

La sentence sera rendue le 19 avril. La peine que Patricia peut encourir va de la liberté sur parole à 35 ans de prison. La défense compte interjeter appel. Ainsi s'est terminée la première partie d'un drame qui a commencé le 4 février 1973 et dont le deuxième volet se jouera incessamment à Los Angeles, où Patricia Hearst est inculpée de onze chefs d'accusation.

### Un duel homérique

Si ce procès a à ce point fasciné les Etats-Unis, c'est que tous les éléments d'une tragédie grecque

étaient réunis: une jeune et jolie héritière, un père magnat de la presse américaine, la "conversion"



Patricia HEARST  
selon un artiste de AP

de Patty à l'idéal d'un groupuscule révolutionnaire. L'attaque de la banque, la clandestinité pendant des mois, l'impuissance de la plus puissante police du monde, le FBI, l'arrestation presque accidentelle à quelques km de la villa de ses parents, à San Francisco, où tout avait débuté.

Et puis les personnalités du procès qui, pendant huit semaines, ont éclipsé l'accusée. Le procès était devenu un duel entre Lee Bailey, trapu, flamboyant, l'œil vif, la voix d'airain, le sarcasme rapide, une sommité du Barreau américain, et le procureur James Browning, mince et long, l'élégance anonyme, le verbe terne, parfois confus, toujours appliqué, qui n'avait plus plaidé depuis six ans. Pour arbitrer les débats, le juge Carter, en fin de carrière, détaché, paraissant parfois somnoler, maniant de temps en temps un humour folklorique bon enfant, ne se laissant pas plier par les astuces de la défense ni de l'accusation, monument de bon sens sous une certaine rudesse.

Voir HEARST, page A 6



Jérôme CHOQUETTE

## Choquette prêt à des compromis avec l'UN

— page A 2

Date: 19 mars 1976



GROS LOT  
\$255,273  
APPROXIMATIF  
VENDREDI

## NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

2	4	13	14	15	19
6 SUR 6	0	NOMBRE DE GAGNANTS	PRIX	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 +	
5 SUR 6	63		\$184,694.30	3	
4 SUR 6	2,333		\$1,209.90	VENTES TOTALES:	\$882,233
5 SUR 6+	75		\$90.70		
			\$10,163.30		

## MINI LOTO

93901  
3901  
901

TIRAGE 51

VENDREDI 19 mars 1976

33 Séries émises-90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

33 GAGNANTS DE \$5,000.

264 GAGNANTS DE \$500.

2,677 GAGNANTS DE \$100.

Pour une fusion avec l'UN

# Choquette est prêt à faire des "compromis honorables"

Sans aller jusqu'à abdiquer, le chef du Parti national populaire, M. Jérôme Choquette, est prêt à faire des "compromis honorables" pour arriver à la fusion complète de son parti avec l'Union nationale.

Devant l'urgence de la situation politique actuelle, le député d'Outremont croit qu'il est temps de reprendre les discussions avec ses amis de l'Union nationale.

À la clôture de la première assemblée générale du PNP, samedi, à Montréal, M. Choquette a réclamé un mandat clair de ses militants pour engager les discussions.

de cette première assemblée générale. M. Choquette n'est pas dans une position de force pour négocier. Alors que lui et ses organisateurs attendaient de 800 à 1.000 personnes, à peine 300 avaient pris place dans la salle du Plateau, au parc Lafontaine.

**Optimisme**

En tenant compte que le PNP est parti de rien, il y a 100 jours, les dirigeants sont satisfaits des progrès qu'il a réalisés et se montrent optimistes quant à son avenir.

Dans son rapport, au début de l'assemblée, le président du parti, M. Robert Charette, a mentionné qu'il y a

maintenant des exécutifs provisoires dans 37 comtés. Quant aux membres, il a déclaré qu'ils sont 2.000 répartis dans 73 comtés.

Rappelons que le 7 mars dernier, l'Union nationale a attiré 2.506 personnes à un dîner-bénéfice à \$50 le couvert, à Montréal.

Pour en revenir à M. Choquette, il a admis, samedi, que sur le plan idéologique, le PNP se rapproche sensiblement de l'UN. Par contre, il a dit que le programme du PNP était plus poli que celui de l'Union nationale.

**Rapprochement?**

Comment se fera le rapprochement

entre les deux partis? M. Choquette a expliqué que bien des gens se sont offerts comme intermédiaires entre lui et le chef de l'UN, M. Maurice Bellemar.

Quant à M. Fabien Roy, également député du PNP à l'assemblée nationale, il s'oppose à la dissolution du PNP, bien qu'il soit favorable à la fusion des deux partis.

Selon le député de Beauce-Sud, il ne s'agit pas de savoir qui va absorber l'autre. Il tient à ce qu'il n'y ait ni gagnant ni perdant dans ces négociations.



MM. Fabien Roy et Jérôme Choquette, samedi, lors de la première assemblée générale du PNP qui se tenait à Montréal...

Régina en tête

# 20 villes canadiennes ont un taux de criminalité plus élevé que Montréal

OTTAWA (CP) — Vivez-vous dans la ville la plus agréable du Canada? Le ministère fédéral des affaires urbaines a évalué les 22 plus grandes villes du Canada selon 32 facteurs économiques, sociaux, culturels et physiques pour tenter d'en déterminer la qualité de la vie.

Fondée sur des statistiques de 1971, cette étude ne tire aucune conclusion précise mais révèle toutefois un ensemble de faits intéressants.

Ainsi, la ville de Régina, en Saskatchewan est celle où l'on rapporte le plus d'offenses criminelles, avec un

taux de 1.243 par 10.000 de population; Montréal vient à l'avant-dernière position avec 456 par 10.000.

Plus de personnes désertent leur foyer à London, Ontario, que dans toute autre ville: 109 sur 1.000 de population. A Chicoutimi-Jonquière, ce taux est le plus faible du pays à 5 pour 1.000.

C'est à Régina que l'on enregistre le plus fort taux de naissances illégitimes 177 pour 1.000 alors que ce chiffre n'est que de 55,5 pour 1.000 à Hamilton.

Winnipeg est la capitale des débits

d'alcool, alors que l'on compte 233,5 pieds carrés d'espace réservé aux buveurs par 100 citoyens. La ville la moins bien munie à ce point de vue est Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick où l'on compte seulement 58,2 pieds carrés par 100 citoyens.

**D'autres facteurs importants**

Parmi les 32 indicateurs de la qualité de la vie urbaine, on mentionne le taux d'utilisation des bibliothèques publiques, le nombre de groupes ethniques dans chaque ville, le pourcentage

des citoyens qui exercent leur droit de vote aux élections, le taux de chômage et la pureté de l'air.

Dans un communiqué de presse émis par le ministère il est souligné que "les auteurs de l'étude sont conscients de ce que les indicateurs choisis peuvent apparaître ambigus et que leur importance relative reste encore à déterminer".

Les indicateurs fournissent toutefois des informations de base sur les conditions de vie dans les villes, ajoutent-ils dans le communiqué.

# Le rapport Marin est bien reçu par les membres de la GRC

OTTAWA (d'après CP) — L'Association de la Gendarmerie royale canadienne, formée il y a un an, a approuvé hier les recommandations de la Commission d'enquête Marin sur la discipline et les griefs au sein de la GRC.

Dans un communiqué, l'association se dit encouragée par la proposition contenue dans le rapport, de trouver un moyen pour les policiers fédéraux de présenter collectivement leur point de vue aux dirigeants de la GRC.

Le document, déposé aux Communes vendredi par le Solliciteur général Warren Allmand, fait remarquer que l'Association ne peut se constituer en syndicat. L'organisme a d'ailleurs demandé un amendement à cet effet à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Entre-temps, l'association, présidée par le sergent R.A. Young, se déclare en faveur de la recommandation visant à permettre aux agents de retenir les services d'un avocat lors des conseils de discipline.

L'organisme accepte également la recommandation de la Commission, présidée par le juge Marin, des Cours de comté et district de l'Ontario, au sujet d'un ombudsman, qui s'occuperait du cas des agents se croyant victimes d'injustice. L'association avait elle-même proposé la création d'une commission d'appel fédérale.

Néanmoins, le commissaire de la GRC aurait le dernier mot lorsqu'il s'agirait de congédier un membre et on souligne dans le document que le

rôle de l'ombudsman ne serait efficace que si la direction faisait preuve d'une "bonne foi exemplaire".

## LA MÉTÉO

Un front froid qui s'étire de Labrador City à Maniwaki a balayé la vallée et le Golfe Saint-Laurent au cours de la nuit dernière. Des vents forts de même que des températures sous la normale suivent le front et se feront sentir encore aujourd'hui. La journée sera tout-à-fait ensoleillée.

### à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: -15	Maximum: -10	Généralement ensoleillé et moins froid	
Ensoleillé et froid			

### au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-28	-20	Ensoleillé	Gen. ens. moins froid
Outaouais	-15	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Laurentides	-22	-18	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Cantons de l'Est	-15	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Mauricie	-22	-12	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Québec	-15	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Lac Saint-Jean	-22	-12	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Rimouski	-15	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Gaspésie	-15	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Baie Comeau	-20	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid
Sept-Îles	-20	-10	Ensoleillé et froid	Gen. ens. moins froid

### au Canada

Capitales	Min.	Max.
Colombie Britannique	Averses	Vancouver -4 -10
Alberta	Ensoleillé	Edmonton -4 -8
Saskatchewan	Neigeux	Régina -9 -1
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg -11 -9
Ontario	Ensoleillé	Toronto -4 -5
Nouveau Brunswick	Neigeux	Fredericton -15 -6
Nouvelle Écosse	Neigeux	Halifax -12 -7
Île du Prince Édouard	Neigeux	Charlottetown -15 -4
Terre-Neuve	Pluie	Saint-Jean -10 -5

### si vous partez...

#### aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	-10	0	Chicago	-2	4	Nie-Orléans	21	28
Washington	16	27	San Francisco	-	-	Miami	-	-
Boston	9	17						

#### vers les capitales

Amsterdam	5	London	9	Stockholm	-2
Athènes	15	Le Caire	21	Sydney	20
Berlin	0	Lisbonne	27	Tokyo	7
Bruxelles	6	Madrid	17	Tunis	16
Casablanca	16	Moscou	-3	Vienne	0
Geneve	5	Paris	7	Varsovie	-4
Hong Kong	15	Rome	11		

#### vers les plages

Acapulco	22	30	Bermudes	18	22
Mexico	11	27	Barbade	22	28
			Nassau	18	28
			Rio de Janeiro	21	28

## en bref

### Lutte à l'inflation

La hausse des prix n'est pas censée s'arrêter pile, tout simplement parce que le gouvernement fédéral a mis en oeuvre un programme de lutte contre l'inflation. Il faut plutôt s'attendre à ce que les prix montent plus lentement.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Robert Andras, au cours de l'émission "The Nation's Business" télédiffusée au réseau anglais de la société Radio-Canada.

Le ministre a expliqué que le gouvernement avait refusé d'imposer le gel des prix parce que cette mesure aurait provoqué un accroissement du chômage et qu'il s'était opposé au gel des salaires pour la même raison.

M. Andras a ajouté que les profits des entreprises étaient scrutés attentivement et que si l'on parvenait à établir que des compagnies avaient dépassé les normes, elles seraient forcées à remettre l'excédent de leurs profits, soit par remboursement, soit par diminution des bénéfices sur leurs ventes futures.

# Tout comme des vacances inattendues

## Les plaisirs du soleil et de la mer tous les jours chez VIC TANNY

### Une oasis à votre porte!

Offrez-vous la gamme la plus complète de avantages santé beauté au Canada

- Piscine intérieure
- Bains tourbillon chauds
- Salles de mise en forme avec moquette
- Pistes de courses\*
- Aménagement esthétique
- Bains sauna scandinaves
- Spa offert dans certains clubs
- Bains de vapeur torcs
- Courts de squash
- Salle d'entretien escaylopt
- Salle soléne à l'air vif
- California
- Massages professionnels
- Examen physique\*

8 CLUBS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL COMMUNIQUEZ AVEC LE PLUS PRES DE CHEZ VOUS

Place Bonaventure	866 3992	Longueuil/Place Desormeaux	651 7770
Centre commercial Rockland	341 3810	Montréal Nord	
Centre commercial		Place Bourassa	326 8240
Cote Saint Luc	487 7415	Ville LaSalle, Place Newman	366 8080
Chomedey 1278, boul. Labelle 681-1916		Mail West Island	683 2130

CLUBS ET CLUBS AFFILIÉS À TRAVERS LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1A9. Téléphone: 382-1111. La circulation est assurée par le service de distribution de la Presse. Tous droits de reproduction réservés. Toute réimpression sans autorisation de la Presse est interdite. Copies de la dernière page: 100 exemplaires. Tarif de vente au détail: 1,40\$. Prix de vente au détail: 1,40\$.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1 40	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi \$1 25	EDITORIAL	285-7030
Samedi seulement 0 50*	PROMOTION	285-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383
par porteur		
13		
26		
52		
Lundi au samedi \$16 80 \$33 60 \$67 20	PETITES ANNONCES (par ligne)	285-7111
Lundi au vendredi \$15 00 \$30 00 \$60 00	Commandes	du lundi au vendredi: 9h à 17h
Samedi seulement* \$13 00 \$26 00	Pour changer ou annuler	285-7205
	du lundi au vendredi: 9h à 16 30h	
par courrier:		
Lundi au samedi \$28 60 \$57 20 \$114 40	GRANDES ANNONCES	285-7202
Lundi au vendredi \$21 45 \$42 90 \$85 80	Détailants	National, Tele-Press, Vacances, voyages
Samedi seulement \$10 01 \$20 02 \$40 04		285-7306
* Minimum de 26 semaines	Carrières et professions, nominations	285-7320
Côte-Nord, par avion, 0 50*	COMPTABILITÉ	
	Grandes annonces	285-6892
	Petites annonces	285-6901

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h). 285-6911

## GAGNEZ

### VOYAGE POUR 2 à Clearwater beach, Floride

Trajet par vols à partir de Toronto le 25 avril, le 2 ou le 9 mai... repas et service de bar à titre gracieux pendant le vol. Vous passerez 7 jours et 7 nuits inoubliables au célèbre CARIBBEAN GULF HOTEL entièrement climatisé. Des vacances magnifiques dans un paradis de divertissements nocturnes, pêche, golf, tennis ou visites à Disney World, Sea World, Busch Gardens... et beaucoup d'autres choses encore! Tout ce que vous devez faire et rien que vous ne devez!

VENEZ REMPLIR VOTRE COUPON DE PARTICIPATION GRATUIT DES AUJOURD'HUI

# De jolies bêtes pas faciles à déloger!

par Claude-V. MARSOLAIS

Quand des moufettes se creusent des terriers sous votre perron et que l'odeur commence à s'infiltrer partout dans la maison par la cave au point d'imprégner vos vêtements, vous n'avez plus qu'un seul impératif vous débarrasser de ces bêtes.

C'est exactement ce que s'est dit M. Pierre Charbonneau de la rue des Vosges à Saint-Lambert après avoir constaté dès la première semaine de janvier que des odeurs très prononcées commençaient à envahir sa maison.

Facile à dire mais combien difficile à réaliser, devait apprendre la famille Charbonneau qui, au milieu de mars, n'avait pas encore réussi à solutionner ce malodorant problème. Exterminateurs, services municipaux, Société protectrice des animaux, Service de la faune du Québec et particuliers prodiguèrent conseils mais se tirèrent éloignés...

On comprend mieux lorsqu'on sait que ce petit mammifère peut lancer son liquide empesté à plusieurs verges ce qui lui permet de tenir à distance les animaux les plus puissants.

Les démarches de M. Charbonneau auprès de la Ville de Saint-Lambert rencontrèrent d'abord le scepticisme le plus total pour se terminer par une certaine forme de collaboration dont le prêt de deux cages spéciales après plusieurs semaines de pression intensives.

"Au cours de mon premier entretien avec l'administration de Saint-Lambert, on me dit que ce problème de "bestioles" ne les regardait pas. Par la suite, après avoir contacté un échevin, la Ville décidait d'acheter deux cages à l'intention des citoyens mal pris mais déclinaient toute responsabilité dans l'opération "trappe". Au début du mois, j'ai donc installé les deux cages près des terriers et j'ai réussi à attraper quatre petites bêtes, mais la mère moufette est toujours au large. Heureusement que j'en suis venu à une entente avec la Ville pour leur récupération dans les cages..."

### Démarches innombrables

Pendant ces longues démarches avec la Ville de Saint-Lambert, M. Charbonneau contacta au moins six maisons spécialisées dans l'extermination mais aucune d'elles ne voulut assumer la responsabilité de verser des produits empoisonnés à cause du danger que cela représentait pour les enfants lorsqu'ils s'amusaient à l'extérieur.



Madame Pierre Charbonneau nous montre la cage qui lui a finalement permis d'attraper quatre des encombrantes moufettes.

À la Société protectrice des animaux, on répondait que la Ville de Saint-Lambert était à l'extérieur de leur territoire.

Sollicité à son tour, le service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche prodigua moult conseils mais s'abstint de toute intervention directe.

La Ville de Saint-Lambert alerta, à un certain moment, le service sanitaire du ministère des Affaires sociales mais sans succès. La secrétaire de l'ingénieur municipal, Mme Louise Harrison, fit appel à de nombreux organismes privés et publics ainsi qu'à des particuliers mais pour des raisons tantôt motivées tantôt obscures, ce fut peine perdue.

M. Charbonneau réussit toutefois à convaincre le responsable du déneigement de la ville de Montréal-Nord, M. Jos Thériault, qui a une longue expérience du trappage des moufettes à se rendre chez lui. M. Thériault lui indiqua comment poser les cages et promit de revenir une fois les bêtes prises au piège afin de les endormir. Malheureusement, avec les chutes de neige abondantes de l'hiver, le spécialiste n'a pu se libérer si bien que l'infortuné propriétaire a dû risquer un arrosage en règle les

deux jours où les pièges se sont refermés sur les bestioles.

### La coqueluche

La famille Charbonneau entendit gémir les charmantes petites bêtes au moment où les trappes se refermèrent sur elles mais par bonheur il n'y a pas eu de représailles lorsqu'ils s'approchèrent des cages.

Fort d'une expérience de plus de deux mois et d'une réussite presque complète, Pierre Charbonneau est devenu la coqueluche du voisinage qui sollicite son aide car il y aurait, près du golf de Saint-Lambert, une véritable invasion de ces petits rongeurs.

Si ce n'était que de l'effluve prononcé que dégage ces jolis animaux à la fourrure soyeuse, chaque propriétaire de Saint-Lambert s'enorgueillirait aujourd'hui de posséder sa petite famille de moufettes au même titre que les chats et les chiens. Mais la nature étant ce qu'elle est...

Maintenant que son cauchemar est presque terminé, M. Charbonneau n'a plus qu'un seul souci, la désinfection des terriers. Il aimerait bien qu'on lui indique s'il existe un produit repulsif qui éloignerait à tout jamais ces animaux de malheur.

# Tricofil s'en remet au mouvement Desjardins

par Jacques GAGNON

L'usine Tricofil, de Saint-Jérôme, connaît des moments difficiles et son sort repose sur la Société d'investissements Desjardins.

Malgré la gravité de la situation, le président du conseil d'administration de cette entreprise autogérée, M. Paul-André Boucher, a "grand espoir" de traverser les "difficultés provisoires" et de pouvoir donner à l'usine son rythme de croisière.

Au cours d'une assemblée d'information réunissant 350 personnes, des actionnaires, pour la plupart, M. Boucher a déclaré, samedi, que la Société d'investissements Desjardins fait présentement ce que le gouvernement provincial a refusé de faire et a entrepris des négociations directes avec les propriétaires de la bâtisse qu'occupe Tricofil, et ce, dans le but de réduire les frais fixes.

Les négociations avancent rapidement. Parmi les solutions, il y a l'achat de l'édifice ou la construction d'une nouvelle usine.

Il y a cependant un problème plus urgent: obtenir une marge de crédit auprès des banques pour pouvoir acheter la matière première et remplir les commandes. Les dirigeants ont échoué auprès de toutes les banques et le ministère de l'Industrie et du Commerce a refusé de les aider davantage.

La Société d'investissement Desjardins ne peut aider Tricofil à court terme. Par contre, si elle accorde un prêt à moyen ou à long terme, cela serait suffisant pour débloquer une marge de crédit.

### Pas tendre pour Saint-Pierre

Dans son analyse de la situation, M. Boucher n'a pas été tendre envers le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre. Selon lui, la stratégie de M. Saint-Pierre était de démolir et d'enterrer Tricofil.

Il a expliqué que lorsque la Société de développement industriel a prêté les \$300,000, elle connaissait les coûts fixes et savait qu'ils étaient trop élevés. Les dirigeants n'étaient pas dans une position de force pour négocier la location de la bâtisse qui a de l'âge et qu'ils occupent en partie seulement.

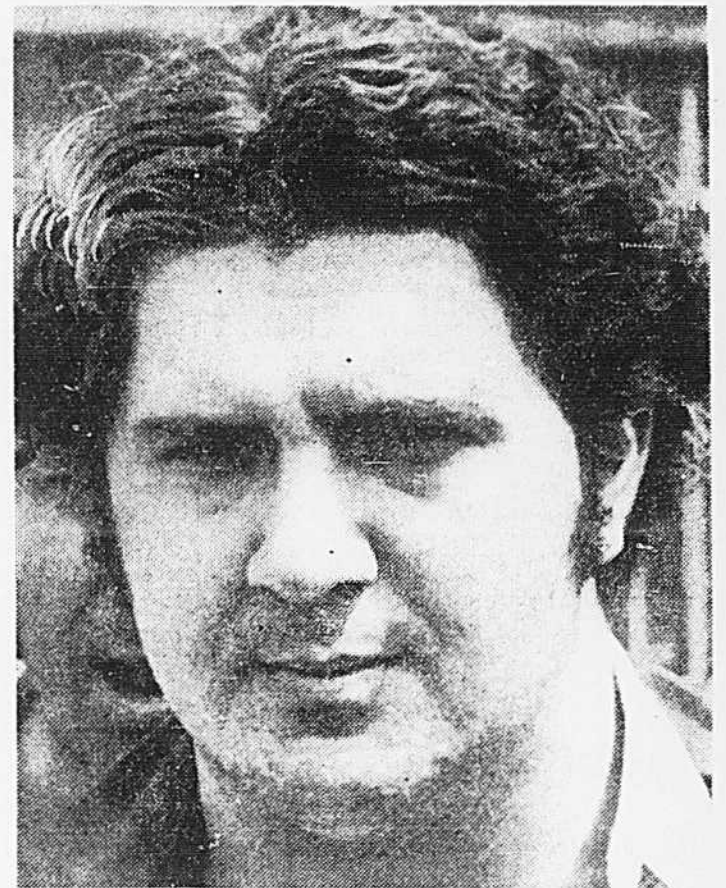
Maintenant, M. Saint-Pierre considère les \$300,000 comme perdus.

"Après seulement quatre mois d'opération, il n'y a pas une compagnie qui est capable de prendre une décision à savoir si elle est rentable ou non", de commenter M. Boucher. Et il mentionne que la société LaSalle Tricot, qui est administrée par la Société générale de financement, n'a atteint le seuil de rentabilité qu'après 10 ans.

Le public n'a pas tardé à réagir et avec l'aide de Mme Lise Payette, présidente du comité de soutien des travailleurs de Tricofil, il s'est signé pour plus de \$100,000 de commandes la semaine dernière.

Mais il n'est pas possible de mettre en production plus que ce que permettent les faibles sommes en caisse.

Selon M. Boucher, le plus grand défi est de continuer la production à



Paul-André BOUCHER

tout prix. "On va avoir à inventer des formules", a-t-il dit. Et il a même été question que les employés travaillent sans salaire s'ils croient une solution possible dans quelques jours.

Le capital-actions de Tricofil s'élevait à \$406,000 au 23 février. A cela s'ajoutent les \$50,000 de la SDI, plus un surplus d'apport de \$56,000. L'inventaire est évalué à \$564,452 et les comptes à recevoir à \$160,962.

Les administrateurs de Tricofil ont réanalysé la situation et estiment maintenant le seuil de la rentabilité à un chiffre d'affaires de \$2,7 millions par année.

Selon M. Jean-Guy Frenette, conseiller économique à la Fédération des

travailleurs du Québec, le ministre Saint-Pierre n'a pas voulu vérifier ces nouvelles prévisions qu'il dit sorties des nuages.

Quant à M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, il a souligné que le gouvernement accepte que les grands cerveaux se trompent à coups de milliards dans les prévisions des coûts de la baie James et des Jeux olympiques. "Mais nous, après quatre mois, on se fait donner des coups de baguette", ajoutait-il.

Laissons le mot de la fin à Mme Payette, qui fait campagne pour que les gens exigent Tricofil dans les magasins: "Il vaut mieux porter Tricofil sur son dos que sur sa conscience."

# L'épidémie de typhoïde est sous contrôle mais la crainte demeure

SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (d'après CP et UPI) — Un médecin de Saint-Gabriel de Brandon, le doc-

teur Richard Nelson, a déclaré hier qu'il était convaincu que c'était le bris d'une conduite d'eau municipale le mois dernier qui est responsable de l'épidémie de typhoïde dans cette ville.

La maladie a frappé au moins dix personnes et on signale 83 autres cas probables.

Le médecin a ajouté que l'incident survenu dans les égouts de la ville aurait dû donner lieu à différents tests et les résultats auraient dû être analysés par le gouvernement. Ainsi, les médecins auraient pu traiter plus efficacement les malades si le gouvernement avait agi à temps.

Saint-Gabriel, qui est situé à 70 mil-

les au nord-est de Montréal, puise son eau potable dans le lac Maskinonge. Des bactéries y ont été trouvées lors de tests effectués récemment.

L'usine de filtration des eaux de la ville fonctionne bien toutefois, selon l'administration municipale.

Le docteur Nelson, a loué le zèle des hôpitaux de la région, notamment celui de Joliette, où plusieurs des victimes ont été hospitalisées.

Selon lui, l'épidémie est maintenant sous contrôle, mais les craintes qu'elle a engendrées ne le sont pas. "Il est plus facile de guérir cette maladie épidémique que de contrôler les rumeurs qui circulent à son sujet", de conclure le praticien.

## L'Aide aux sinistrés continue

Défiant une injonction, l'Aide aux sinistrés a fait savoir samedi que ce groupe de citoyens entend continuer à brancher le gaz et l'électricité dans les foyers où ces services ont été coupés parce que les factures n'avaient pas été acquittées.

Le président Normand Robert affirme que des enfants de familles défavorisées sont maltraités au nom des intérêts capitalistes. Selon lui, l'issue du procès de son prédécesseur Jean Pilon, demain, n'empêchera pas le groupe de poursuivre son action.

**Cours de fleuriste**  
Atelier de Montréal  
Inf. — 744-2150  
après 6 h. p.m.  
(cours donnés par Pierre J. Hébert, auteur de l'ABC du Bouquet)  
Permis no 749516 Ministère de l'Éducation Culture Personnelle

**MICHELIN**

**Roulez à l'enseigne de la qualité!**

Michelin a développé, dans le domaine du pneu, une technique encore inégale. Quant au spécialiste Michelin, il saura vous conseiller utilement, car lui non plus ne s'arrête pas à mi-chemin.

**POURQUOI VOUS ARRÊTER À MI-CHEMIN? ROULEZ MICHELIN**

**Pneus & Mécanique L'Ecuyer Ltée**  
750 St-Grégoire (près Resther) 271-2456

Services de freins, alignement et balancement pour tous les modèles de voitures  
Redressement de roues

**LES PÉTROLES INTER GLOBE FUELS INC.,**  
AVIS À NOS CLIENTS

A LA SUITE DES RECENTES REVELATIONS CONCERNANT LA SITUATION DE L'HUILE A CHAUFFAGE A MONTREAL, INTER GLOBE FUELS DESIRE METTRE AU CLAIR SA POSITION. NOUS AVONS ETABLI UN SYSTEME D'INFORMATIQUE POUR NOUS PERMETTRE DE DONNER LE MEILLEUR SERVICE A NOTRE CLIENTELE. DE PLUS, NOS CAMIONS SONT VERIFIES QUOTIDIENNEMENT. EN UN MOT, NOUS VOULONS DONNER A NOTRE CLIENTELE L'ASSURANCE QU'EN AUCUNE FACON NOUS NE SOMMES TOUCHES PAR LA SITUATION QUI PREVAIL ACTUELLEMENT.

LA VICE PRESIDENTE,  
MMEL DAIGLE

**VOICI VOTRE DERNIERE CHANCE DE COMMANDER UNE**

**PONTIAC PARISIENNE**

**BUICK LESABRE**

**GRAND FORMAT**

Nous avons également un grand stock de voitures et camions, prêts pour livraison immédiate.

**POUR UNE BONNE AFFAIRE PASSEZ DÉS AUJOURD'HUI CHEZ**

**City**

BUICK PONTIAC

Le monde merveilleux d'un service impeccable

3500 ouest, Jean-Talon Tél.: 735-3792

LEGER-COMPTANT REQUIS TERMES FACILES G.M.A.C.

# Québec devrait nommer un médiateur

Tout indique, à la suite de la dernière réunion du Conseil d'orientation du Front commun de la fonction publique, que les chefs syndicaux vont se contenter pour un bon bout de temps encore des tactiques de harcèlement ou, si l'on veut, que le déclenchement de la grève générale illimitée n'est pas pour demain.

Pareille stratégie s'explique assez facilement. D'une part, le vote de la semaine passée, même s'il favorisait des grèves sporadiques, n'était guère concluant. On ne pouvait être absolument certain du militantisme de la base. D'autre part, les moyens de pression utilisés jusqu'ici ont signifié peu de pertes de revenus pour les syndicats tout en désorganisant sensiblement le fonctionnement des institutions hospitalières et des écoles.

Dans le cas des hôpitaux, les arrêts de travail décidés sans avis compliquent peut-être davantage la vie qu'une grève générale. S'il y avait grève, on réduirait le nombre des admissions et on pourrait alors se débrouiller tant bien que mal avec un personnel moindre. Mais comme il n'y a pas de grève et qu'on ne sait pas quand aura lieu un débrayage, on continue de procéder aux admissions de façon à peu près normale. Et c'est alors qu'on est vraiment mal pris quand on se rend compte

tout à coup que le personnel a décidé de prendre congé, ne serait-ce que pour quelques heures.

Au niveau des écoles, on doit faire sensiblement la même constatation. Le nombre des heures ou des jours perdus par les débrayages sporadiques n'est pas tellement élevé mais, par contre, le climat d'incertitude qui en est résulté a grandement perturbé le processus scolaire. On a réussi à créer beaucoup de nervosité tant chez les commissions scolaires que chez les parents.

Des commissions scolaires rendues à bout de patience ont décrété des lockout. D'autres s'approprieraient à les imiter. Des parents songent à retirer leurs enfants des écoles tandis que d'autres se demandent quel camp ils devraient appuyer pour hâter le règlement du conflit.

Le harcèlement a donc fait son oeuvre.

Le gouvernement provincial lui-même semble estimer que celui-ci a suffisamment causé de dégâts. Le ministre de la Fonction publique M. Oswald Parent faisait savoir ces jours-ci, en tout cas, qu'il se préparait à annoncer des mesures pour brusquer le déroulement de la négociation. Ses propos sybillins, qui laissent place à de nombreuses interprétations, indiquent au moins de façon

certaine que les autorités politiques commencent à ressentir les effets de cet état d'anarchie.

Mais alors, encore une fois, pourquoi recourrait-on à une grève générale qui ne pourrait être illimitée qu'en principe, quand des procédés beaucoup moins coûteux pour les syndicats atteignent, en quelque sorte, les mêmes objectifs ?

Au fait, si jamais l'on se décide à réviser le cadre juridique fixant les paramètres de la négociation dans le secteur public, les législateurs devront se demander si ce genre de débrayages sans un avis raisonnable ne pourrait pas être davantage civilisé de façon à mieux protéger les tiers qui n'ont rien à voir directement au conflit ? Les risques ne sont guère équilibrés dans ce type de guérilla.

D'autre part, pour l'instant le problème fondamental n'est pas là. Il réside dans la bonne volonté que doivent manifester les parties pour en arriver à une entente.

D'après le sondage effectué par CROP pour le compte de la CEQ, une majorité de la population serait d'avis que le gouvernement est particulièrement à blâmer pour l'impasse où en sont toujours les négociations du secteur public. Cet avis appa- raitra erroné à bien du monde, il n'en reste pas

moins que l'administration Bourassa se doit d'en tenir compte. Il lui appartient de poser des gestes qui changeront cette image.

Et le premier geste auquel on pense tout naturellement devrait consister à nommer un médiateur ou une commission de médiation qui s'efforceraient de concilier les positions des parties. M. Oswald Parent s'est refusé à pareille initiative jusqu'ici mais les arguments qu'il a invoqués étaient loin d'être convaincants. Il a parlé de médiation et d'arbitrage comme si les deux étaient synonymes.

Le gouvernement, en nommant un médiateur, démontrerait qu'il n'a rien à cacher, qu'il n'est pas entêté au point de s'interdire au départ tout avis provenant d'un tiers. Il démontrerait aussi qu'il n'entend pas user de sa force outre mesure pour faire triompher ses idées et ses projets à la table de négociation.

Enfin, dans sa publicité, le gouvernement aurait probablement avantage à expliquer le pourquoi de ses attitudes sur les points les plus controversés comme la sécurité d'emploi, la mobilité du personnel, les congés de fin de semaine, etc. Le public connaît trop peu ses intentions à plusieurs chapitres.

Vincent PRINCE

## bloc-notes

### Le drame des élèves qui décrochent

La pédagogie est censée avoir fait de grands progrès. D'autant plus que la psychologie et bien d'autres sciences humaines sont à la disposition des pédagogues. Les écoles nouvelles sont libérées de l'ombre des religieux d'autrefois. Le recul de la religion permet un plus grand respect des personnes. Les nouveaux professeurs ont une formation académique de beaucoup supérieure à celle des anciens. Bref, tout est mieux dans l'école d'aujourd'hui.

Sauf que les enfants la quittent de plus en plus.

En 1970, le taux d'abandon scolaire se chiffrait par 4,7 pour cent. En 1975, il a doublé: 9,3 pour cent. A Montréal, chez les gars et les filles de 13 à 17 ans.

Comme on pouvait s'y attendre, les décrocheurs sont plus nombreux dans certaines régions de la métropole: dans le centre-ville, la moyenne s'élève à 11,9 pour cent; et dans le sud-ouest, à 12,6 pour cent. Mais on se rend compte également que même le nord de la ville connaît un taux d'abandon de 6,7 pour cent.

Le problème devient de plus en plus grave. Non seulement parce qu'il met sérieusement en question nos structures scolaires et les réformes pédagogiques, mais également parce que nous pouvons supposer que ces étudiants décrocheurs deviennent rapidement, en majorité, des délinquants. Abandonné à lui-même dans un milieu de travail d'adultes, un gamin de 15 ans n'a aucun moyen de défense. Celui qui vit hors de son milieu naturel choisit rapidement la marginalité.

Normalement, en enfant de 13, 14 ou 15 ans devrait être obligé de se rendre tous les jours à l'école. S'il trouve du travail, c'est que ses employeurs et ses parents se moquent de la loi. Il n'a donc pas fallu beaucoup de temps pour qu'il soit solidaire de la tricherie sociale. Si, au départ, on accepte que près de 10 pour cent de nos adolescents fréquentent cette école, on doit tout de suite s'inquiéter des diplômés qu'ils mériteront dans quelques années. Et de l'endroit où ils tiendront leur conventum.

Quoi faire ?

A ce chapitre, le rapport de la Division des services de la CECM est beaucoup plus discret. On peut alléguer un certain nombre de causes. Mais on ne peut encore préciser

les plus nocives. Et encore bien moins les remèdes. Il faudrait pourtant se dépêcher.

Le mal ne peut avoir que trois origines: l'enfant lui-même, le milieu scolaire et le contexte social.

La grande ville construite des murs entre les personnes. On oublie que chaque citoyen est membre d'une communauté. Nous sommes tous responsables de l'effritement du contexte social.

A l'école, structures, méthodes pédagogiques et professeurs doivent être interrogés. Car quand les enseignants "décrochent", ils forment des décrocheurs.

L'enfant, lui, cherche, au fond de lui, le lieu de son épanouissement. Quand il découvre un vide, il s'affole. Comme les aînés.

Jean-Guy DUBUC

### Trop peu parler nuit

Quest-ce qu'on dirait si les bureaux météorologiques omettaient de prévenir la population qu'un cyclone va s'abattre sur sa tête, sous prétexte que le pronostic est confidentiel ?

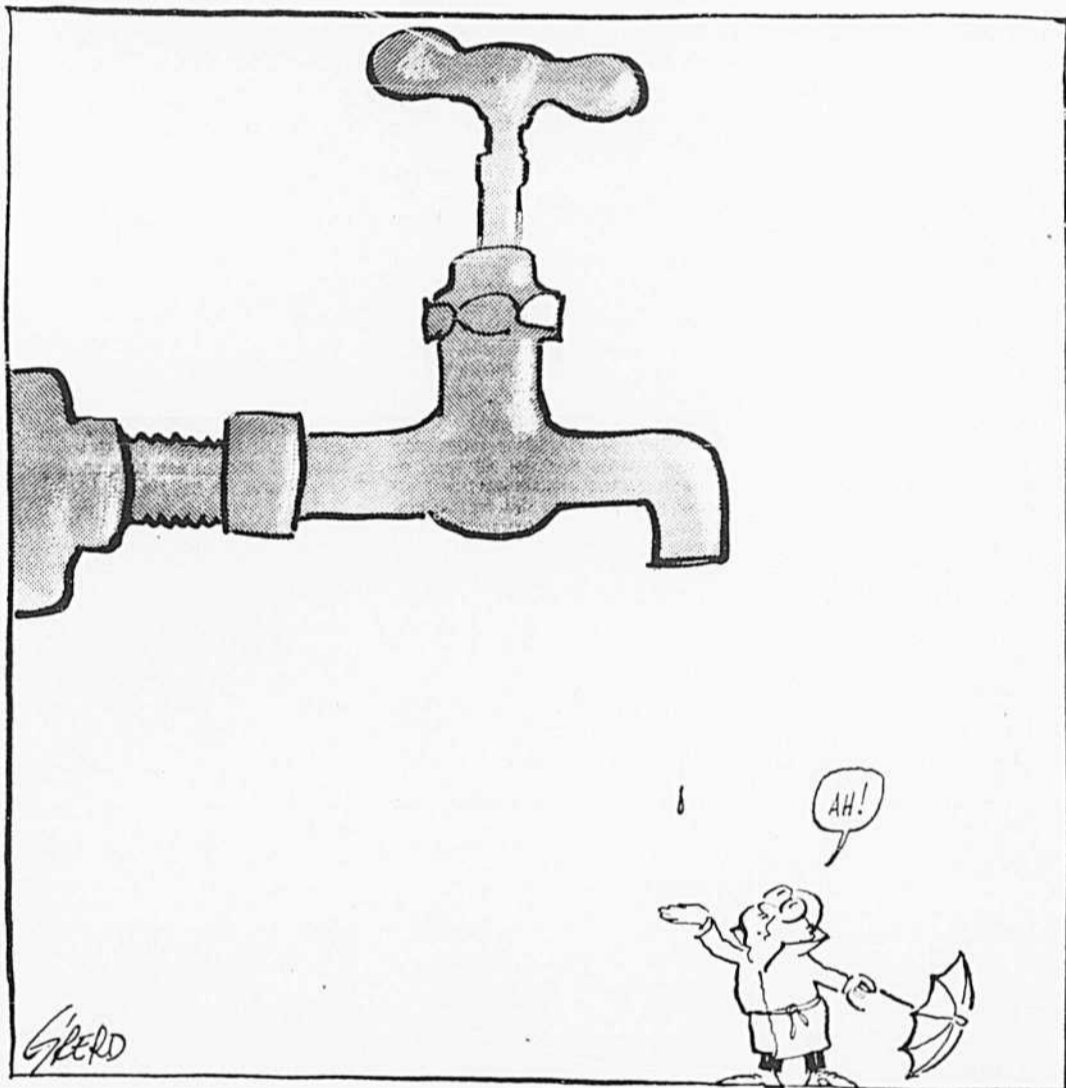
C'est pourtant la réponse invraisemblable reçue par M. Lessard, député (Parti québécois) de Saguenay, à une question adressée au ministre de la Pêche, M. Claude Simard. M. Lessard s'inquiétait de la présence de méthyle de mercure dans certains poissons pêchés

dans les eaux de nos lacs et rivières.

Si un député n'avait pas eu l'indiscrétion de demander au ministre si le poisson peut empoisonner le consommateur, on n'aurait jamais su qu'il est dangereux de prendre plus de deux repas de poisson par semaine.

De quels types de poissons s'agit-il exactement ? Depuis combien de temps le ministre garde-t-il par-devers lui ces dossiers "confidentiels" ? Pourquoi n'a-t-il pas parlé plus tôt ?

Guy CORMIER



(Droits réservés)

## Spectre rouge en Europe

Les Etats-Unis s'inquiètent de la montée des partis communistes en Europe, notamment en Italie et en France, et, à un degré moindre mais non moins inquiétant, en Espagne et au Portugal.

Simultanément, le Parti socialiste marque aussi des points. Sa popularité augmente dans plusieurs pays, de sorte que pour lui, la tentation devient très forte de s'associer aux communistes, soit pour accroître le poids de son opposition aux partis traditionnels, soit même pour s'emparer du pouvoir.

En France, le Parti socialiste (qui sort ragaillardi des dernières consultations cantonales) ne peut faire autrement que d'avoir la tentation, tôt ou tard, de s'associer les communistes de M. Georges Marchais, d'autant plus que ce dernier vient de proclamer publiquement la détermination de son parti de renoncer au principe de la dictature du prolétariat ainsi qu'à celui d'une dépendance idéologique étroite de Moscou.

En Italie, les démocrates chrétiens ne peuvent, à eux seuls, former un gouvernement. Ils ont besoin de la participation des socialistes ou des communistes. Or, les socialistes, déçus d'une participation récente et malheureuse, refusent d'en refaire l'expérience. En conséquence, le président Aldo Moro se trouve en danger d'envisager la possibilité d'une participation des communistes de M. Enrico Berlinguer à une éventuelle coalition. On sait que M. Berlinguer a le vent dans les voiles et n'a pas craint, lors du récent 25e Congrès du Parti communiste soviétique, de marquer ses distances quant à l'orientation idéologique que persiste

à vouloir imposer Moscou aux partis "frères" d'Europe.

Les Etats-Unis n'ont certes rien à craindre des socialistes, mais ils s'opposent formellement à ce qu'eux, ou d'autres partis non socialistes, fassent alliance avec les communistes. Pour parer à cette éventualité, ils ont fait savoir qu'ils suspendraient probablement leur aide économique à l'Italie si les démocrates chrétiens de ce pays formaient une alliance avec les communistes dans un prochain gouvernement.

La crainte de Washington ne manque pas de fondement. On estime que si les communistes participaient au pouvoir, soit en Italie, soit en France ou au Portugal, ils deviendraient forcément la courroie de transmission vers Moscou de tout ce qui se passe à l'intérieur de l'OTAN.

S'agit-il d'une crainte injustifiée qui amène Washington à s'ingérer dans une façon tout aussi injustifiée d'une façon à faire internes de pays amis ? La France le croit. Le leader socialiste, M. François Mitterrand, assure que son parti appuiera l'OTAN tant que le Pacte de Varsovie demeurera en vigueur.

On peut croire les socialistes sur parole, mais il semble plus difficile de croire que, dans un des grands pays occidentaux, les communistes pourraient participer au pouvoir sans entraîner de risques à la sécurité de l'Ouest. Bien sûr, les communistes de France et d'Italie se veulent autonomes par rapport à Moscou, et Moscou s'alarme à bon droit de leur tendance, apparemment irréversible, à la démocratisation. Mais cela suffit-il à les rendre inoffensifs ? Il reste permis d'en douter.

Jean PELLERIN

## LETTRES

### Ces petits propriétaires qu'on pressure

Voici quatre manchettes de LA PRESSE, livraison du lundi 15 mars courant, lesquelles permettent d'entrevoir d'inquiétants et sinistres rapports de cause à effet si l'on se donne la peine de les rapprocher dans un tableau d'ensemble.

En première page: "Criminalité: hausse de 62,7 p. cent depuis 1971" (...)

A la page deux: "L'Opposition entend analyser les travaux..." de la Chambre des Communes à Ottawa.

Page six: "Le rapatriement de la constitution va marquer le début de la session" (à Québec).

Enfin, page B 12: "\$1,020 de taxes pour une petite maison".

Commençons par le quatrième événement. Cette récente hausse des taxes foncières décrétée par toutes les municipalités du Québec sur les instances du gouvernement provincial constitue l'une des agressions les plus odieuses perpétrées depuis quelques années par les autorités contre les petits contribuables. On a voulu, paraît-il, établir une évaluation foncière réaliste, c'est-à-dire conforme au "marché libre" courant. Il arrive ceci de paradoxal: plus votre propriété est vieille, plus elle acquiert de la valeur. C'est comme du bon vin. L'auteur de ces lignes en sait également quelque chose. Propriétaire d'une modeste maison (cot-

tage) qu'il a érigée de ses mains il y a quelque quinze ans au coût de \$10,000, cette propriété est maintenant évaluée à \$20,000. Propriétaire aussi d'une vénérable et vétuste maison de ferme âgée d'environ 200 ans, située sur la rive sud, j'ai vu l'évaluation de cette mansarde décriée, inhabitable, sans eau courante ni égout augmenter de \$4,000 à \$10,000. Autre "bonne affaire": un terrain, privé de rue, d'aqueduc et d'égout, acheté il y a environ cinq ans pour \$1,500. Dernière évaluation municipale: \$7,170! Je sais pertinemment bien qu'il n'y a pas eu de transactions récentes dans le coin pour justifier une telle augmentation. Le facteur de dépréciation qu'on appliquait jusqu'ici à l'évaluation foncière est remplacé par un facteur inflationniste de spéculation éhontée!

En fait, c'est la consécration de l'inflation. Au lieu de la combattre, on lui emboute le pas et on s'y installe de plain pied. Ce fléau est entré dans nos moeurs et on le considère comme une loi de la nature. Celui qui continue de le combattre sera bientôt considéré comme un saboteur et un ennemi de l'ordre établi.

Jusqu'à maintenant, les agresseurs les plus implacables et les plus dangereux de la société étaient les membres du crime organisé et les requins de la haute finance quelle que soit l'étiquette dont ils s'affublaient. Aurons-nous désormais à faire face, en plus, à

une nouvelle poussée d'agressions tout aussi implacables, tout aussi odieuses de la part de nos administrateurs? Les faits sont là pour le démontrer.

Est-il étonnant que la criminalité augmente? De plus en plus agressé par la société, l'individu répond par l'agression. C'est une réaction parfaitement normale qui s'inscrit dans l'instinct de conservation menacée — à moins qu'on ait affaire avec des masochistes ou des personnes très évoluées.

Quel qu'il en soit, il y a des maudites limites. Les petits propriétaires sont rendus à bout. Je dis aux autorités: halte-là! C'est assez! Cessez d'agresser la collectivité! Vous semez le vent et vous récoltez la tempête. Aux victimes de ces exactions, je serais tenté de dire: bande d'amorphes, potée d'abouliques, quand sortirez-vous de votre torpeur et imposerez-vous votre volonté démocratique à des gouvernements aussi irresponsables que vous? — mais je ne le ferai pas car ce ne serait pas gentil... Il faut quand même réagir sans toutefois se laisser aller à l'agressivité, à la révolte, à la violence qui sont des méthodes d'ignorants, de primitifs et de bêtes féroces. Pourquoi n'adopteriez-vous pas tout simplement la ligne de conduite de l'Opposition à Ottawa, laquelle a décidé de "paralyser les travaux" du gouvernement en signe de protestation? Point n'est même besoin de recourir à la grève générale

pour parvenir au but. Inspirons-nous surtout des méthodes pacifiques du Mahatma Gandhi: refusons, pendant quelque temps seulement, de jouer le jeu des exploitateurs et considérons nos taxes les plus agressives comme des dettes passives.

Vous verrez alors les riches (qui sont des faibles) courber l'échine et le "pouvoir" des gouvernements devenir ce qu'il a déjà été: non pas maître mais serviteur de l'âne de Buridan.

Entre-temps, messieurs Bourassa et Trudeau, fuyant la réalité, s'attardent au maquignonnage d'une vache sacrée: le rapatriement de la constitution canadienne. En entrepreneurs d'affaires astucieux, les deux compères voudraient lamper la crème et laisser à l'autre le petit lait. C'est un peu d'histoire de l'âne de Buridan.

On aime mieux se priver et du lait et de la crème plutôt que de s'entendre. La vache sacrée demeure donc à Londres et le demeurera tant que les chefs de gouvernements n'auront pas assez de maturité, de sérénité et de détermination pour foutre en l'air ce vieux papyrus et créer une nouvelle constitution basée sur nos besoins actuels, nos aspirations actuelles et la "société juste" de M. Trudeau pour l'avenir.

Gérard DUMAS  
Laval

# Le secret de la Montagnaise

**N.D.L.R.** — Le 27 février dernier, à la suite d'un reportage de Mme Jeanne Desrochers sur l'arthrite, une lectrice, Mme Alice Basile, nous a écrit pour dire qu'elle connaissait un remède à la fois simple et merveilleux qui l'avait complètement guérie. Résultat: une avalanche de lettres et d'appels téléphoniques à LA PRESSE, suppliant Mme Basile de faire connaître son secret — lettres que nous avons toutes transmises à Mme Basile. Dans cette autre lettre que nous publions aujourd'hui, Mme Basile explique pourquoi elle ne peut révéler la nature de son remède, supplie les gens de cesser de lui écrire et leur recommande de voir leur médecin.

Chers amis,  
Je regrette de vous dire que la loi ne me permet pas de vous conseiller mon médicament, pas plus qu'elle ne me permettrait de vous soigner. Cela ne veut pas dire que je renonce à aider les rhumatisants. J'ai fait beaucoup de choses depuis quelques mois, mais je ne suis pas rendue au bout de mon rouleau; il reste bien des choses à faire, et je vais les faire. Il y en a parmi vous qui me dites suivre des traitements à l'hôpital, et cela sans beaucoup de soulagement. Donc, vous êtes suivis par un rhumatologue ou un neurologue. A l'un ou l'autre, racontez-lui ce que j'ai écrit dans LA PRESSE, à l'instigation de Mme Jeanne Desrochers, et dites-lui que je suis à son entière disposition; dites aussi que j'ai des documents très importants à leur montrer, qui leur prouvera ma sincérité.

Car, j'espère pour le bien de l'humanité que tous les rhumatologues ne sont pas comme celui qui est venu me voir le 7 novembre 1973 avec une journaliste (pas Mme Desrochers), qui a passé 2 heures ici à m'interroger, qui a fait jouer toutes mes articulations, qui m'a déclarée en parfaite condition, qui n'a pas tenu sa promesse de ne pas faire passer des examens dans un hôpital, qui n'a pas tenu plus la promesse faite à la journaliste de lui accorder une entrevue, elle qui avait eu la bonté de m'écrire toutes ses questions.

Cette lettre que j'ai fait parvenir à la Page des lecteurs de LA PRESSE, je lui en ai envoyé une copie, avec la note suivante: "QUE LA VENGEANCE EST DOUCE AU COEUR DE L'INDIEN". S'il n'y avait eu que moi en cause, j'aurais pardonné, mais il y a des milliers de personnes qui souffrent de diverses formes de rhumatismes, qui dépendent parfois des fortunes pour n'avoir en fin de compte aucun soulagement. Plusieurs d'entre vous me le disent. Ce rhumatologue

m'a écrit avant de venir et m'a dit qu'il y avait plus de cent formes de rhumatismes et qu'il était évident que le remède qui m'avait guérie ne pouvait guérir toutes ces formes de rhumatismes. Je ne le crois pas; en trente ans, moi qui devais faire des ménages parce que j'étais trop sourde pour gagner ma vie autrement, j'ai eu, je crois, presque tous les rhumatismes. J'ai eu des rhumatismes musculaires, diverses formes d'arthrite, une sciatique qui a duré 18 mois et aussi un torticolis. Eh bien, avec mon remède que je n'ai pas créé, puisque c'était une ancienne prescription que j'avais eue au temps de ma jeunesse. Ce malaise est revenu au plus fort de ma crise de sciatique. J'ai donc repris la prescription, et à ma grande joie, des les premières doses une douce chaleur s'est répandue dans mes vieux membres toujours glacés et me soulageait ainsi de mes douleurs. J'ai donc continué d'en prendre et un mois plus tard, je n'avais plus aucune douleur rhumatismale et elles ne sont plus jamais revenues. Tout cela, je l'ai dit au docteur; il m'a dit que cela était très toxique. C'est un gros menteur; j'en prends depuis fin janvier 1972 et ma santé n'a jamais été meilleure. Cela, tout le quartier peut en témoigner, car j'habite le même quartier depuis 35 ans; je suis bien connue.

Je garderai toutes vos adresses et, le jour où il me sera possible de faire quelque chose pour vous, je vous écrirai.

S.V.P. Ne plus m'écrire. J'ai reçu tellement de lettres qu'il m'est impossible de répondre à chacun de vous. Je ne puis non plus vous téléphoner; je suis trop sourde pour avoir ce plaisir. Je n'ai que mon cœur et ma plume: il est possible de faire bien des choses avec cela, mais il me faut votre aide à tous auprès des médecins; les lois sont mal faites, mais que voulez-vous, il faut s'y soumettre. En attendant, espérez, insistez surtout auprès des médecins que vous consultez pour vos rhumatismes. Avec la bonne volonté d'un seul vous aurez tous le bonheur de voir vos douleurs rhumatismales disparaître.

Je lutte toute seule depuis quatre ans. J'ai eu quelques réussites depuis quelques mois, mais si vous m'aidez tous, en faisant ce que je vous conseille, ce sera une GRANDE VICTOIRE pour nous tous sur la bêtise, l'avidité, l'imbécillité.

Ne doutez pas un instant de ce que je viens de vous dire; je suis franche, honnête et sincère. Les mensonges n'ont jamais aidé personne.

Votre amie la Montagnaise,  
**Alice BASILE,**  
Montréal

## Des coupures inopportunes

Nous nous opposons vigoureusement à la dernière décision du gouvernement québécois d'effectuer des coupures de 30 p. cent dans le budget des Services de protection de l'environnement au nom des mesures d'austerité.

Le Service de protection de l'environnement devrait être en pleine expansion depuis la promulgation de la loi de la qualité de l'environnement, en décembre 1972. Depuis ce temps, seulement cinq règlements ont été adoptés, plus de sept projets dorment sur les

tablettes. Nous sommes inquiets en pensant que plus de la moitié du maigre budget du ministère de l'Environnement va en subsides aux municipalités, qu'à peine trente inspecteurs couvrent le Québec au point que toute surveillance des pollueurs n'est que symbolique.

Et, comble de cynisme, le ministre Golbloom nous annonce triomphalement à grand renfort de publicité, un nouveau règlement sur la qualité de l'air, qu'il voit comme "un mécanisme



"Catastrophe! C'est Ford que je voulais inviter, pas Nixon! J'ai toujours eu de la difficulté à différencier ces Occidentaux."

efficace pour contraindre tous les pollueurs à mettre en oeuvre des mesures propres à prévenir et à mettre un terme à la pollution atmosphérique dont ils sont la cause". Qui verra à faire appliquer ces normes? S'en mettra-t-on au bon vouloir des compagnies?

Nous avons encore en mémoire le dossier de l'amiante, les empoisonnements à l'arsenic de la Canadian Copper, les cas d'intoxication au plomb de la Carter White Lead, les silicozes de la Canadian Steel Foundries et la liste pourrait s'allonger. Laissons-nous porter encore l'odieuse des mesures de prévention au travailleur en lui débaltant la panoplie des masques protecteurs?

## Généalogistes inquiets

Monsieur Fernand Lalonde  
Solliciteur général du Québec  
Monsieur,

Je viens d'être informé par la Société généalogique canadienne-française que le gouvernement provincial se propose de passer une loi de confidentialité qui établirait une clause restrictive de cent ans pour la consultation des registres paroissiaux. Cet article empêcherait donc toute personne qui veut faire des recherches sur sa famille de compléter le travail en éliminant au minimum trois générations.

Il y a actuellement dans notre Belle Province plus de quatre mille personnes faisant partie de différentes sociétés de généalogie, sans compter les personnes qui travaillent de façon isolée.

Je tiens, monsieur le Solliciteur général, à vous faire connaître mon com-

plet désaccord sur votre clause restrictive d'un siècle. La recherche généalogique n'est pas un banal passe-temps réservé aux vieillards... La généalogie contribue à la recherche dans de nombreux domaines: la médecine, dans ses recherches sur l'hérédité; le droit, en retrouvant les héritiers légaux; l'histoire, en permettant de retrouver les origines d'une personne, d'une famille; les arts, en retrouvant les descendants des artistes, possesseurs de trésors ou documents ignorés du grand public. Je ne peux dresser ici une liste exhaustive de toutes les sciences, telles que la démographie, les études sociales, etc., qui sont redevables à la généalogie.

**Maurice COMPAGNAT**  
(pour le Comité de Médecine Industrielle du C.I.S.C.  
"SOC" de Sherbrooke)

**René-A. LE CLERE**  
Membre de la Société généalogique canadienne-française et Secrétaire général de la Société des écrivains canadiens.

## Il faut faire confiance à CFVO

Le Conseil de la Radio-Télévision Canadienne  
Ottawa

Le 3 août 1973, le C.R.T.C. accordait à la Coopérative de Télévision de l'Outaouais (CFVO) un permis de télédiffusion. Celui-ci était valable pour la période allant du 1er octobre 1974 au 31 mars 1976.

A cette date, la Coopérative de Télévision de l'Outaouais comptait 1,500 membres. Dès cet instant, ils se mettaient donc en branle et continuaient le travail de déblayage et de recrutement nécessaire à l'ouverture de la station.

Un mois avant la date prévue, soit le 1er septembre 1974, CFVO prenait l'antenne avec près de 9,000 membres-sociétaires, déjà engagés dans la grande aventure.

Depuis cette date, la courte histoire de CFVO n'a pas été des plus faciles. Diriger une entreprise avec 9,000 propriétaires (maintenant près de 12,000) n'est pas une sinecure. Ceci demande un apprentissage. Il n'y a pas beaucoup de stations de télévision coopérative de cette envergure; en fait on ne connaît que CFVO. Il y a donc peu de modèles pour nous apprendre à participer et à être patron. Les problèmes administratifs que nous avons eu ont causé certaines inquiétudes chez les investisseurs. En effet, l'entreprise possède un potentiel intéressant, mais les institutions préteuses se méfient des coopératives, du "un homme, un vote".

Elles cherchent des responsables et ne trouvent personne qui soit financièrement assez intéressé; c'est inquiétant, les règles du jeu ne sont plus les mêmes.

**N.D.L.R.** LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général, elle refuse les communications provenant d'associations et autres organismes. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres majuscules son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone, en cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Seuls son nom et sa ville de résidence seront publiés. LA PRESSE ne garantit le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible, la clarté ou un quelconque autre critère. Autant que possible, onera d'adresser à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'Édition, LA PRESSE, C.P. 4200, Succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

# Un mardi gras au Foyer St-Henri

(N.D.L.R. — La direction du Foyer St-Henri nous a fait parvenir copie d'une lettre envoyée par un pensionnaire du Foyer à sa femme hospitalisée. Comme le mentionne la direction avec beaucoup d'à-propos, "toutes les personnes âgées ne sont pas malheureuses". chose certaine, voici un son de cloche qu'on n'entend pas souvent.)

Ma chère Vieille,  
C'est dommage que tu n'aies pas été avec nous, hier, au Foyer. On a fêté le Mardi gras d'une manière que je n'avais jamais vue encore. Si je pouvais aller te voir, je te raconterais tout ça, mais avec mes vieilles jambes... C'est vrai que tu reviens la semaine prochaine, mais j'ai peur d'oublier; ça fait que j'ai décidé de l'écrire, comme autrefois, il y a longtemps. Tu te souviens?  
Le 2 mars, c'était le Mardi gras. On a toujours toutes sortes de parties de plaisir préparées pour nous, tu le sais. Mais cette fois-là c'en était toute une. Depuis quelques jours, on nous parlait de dégustation de vins et fromages et on nous demandait de nous inscrire si on acceptait l'invitation. Je ne savais

pas trop de quoi il s'agissait, mais puisque tout commençait par une messe, je me suis dit que c'était catholique tout de même. La messe a eu lieu vers 4 heures de l'après-midi, on a entendu un beau sermon, je m'étais placé en avant à cause de mes oreilles.

A 7 heures, tous ceux qui avaient accepté l'invitation se rendaient à la salle, moi avec mon Buick de chaise roulante, comme toujours. Tu aurais dû voir les tables et les images sur les murs; on appelle ça des posters. En tout cas, c'était plein de photos de fromages, de grappes de raisin, de bouteilles de vin et tout ça couvrait tout un pays, la France. Rien qu'à voir ça, on se sentait en appétit.

Comme toujours, en des cas pareils, les membres de notre conseil d'administration à commencer par notre président, M. J.-M. Chabot, ont voulu être de la fête et c'est notre directeur général, M. Wilfrid St-Pierre, qui a pris la parole. Tu sais comme il en dit long en peu de mots. Il nous a expliqué qu'on fêtait le Mardi gras et la cinquième anniversaire du transport du Foyer St-Henri à l'École Ste-Justine, transport qui avait lieu le 13 mars 1971 mais qu'on devançait à cause du caractère. M. St-Pierre a dit que ce dé-

agement avait presque été un record olympique et il nous conseillait de regarder plus loin puisque bientôt, au cours de 1976, il faudra recommencer l'exploit et retourner dans notre bon vieux quartier St-Henri.

En suite, M. le directeur a présenté le maître de cérémonie, le R. P. Gilles Allard, supérieur provincial des Missionnaires de la Consolata, premier Canadien à occuper ce poste. Ce Père, quand on le voit, nous donne l'impression qu'il est notre petit-fils. Je me demandais pourtant comment un curé s'en tirerait en nous invitant à prendre du vin. Une chance que je n'ai pas pensé tout haut, j'en aurais pris pour mon rhume, comme on dit à la télévision. Le Père Allard a commencé par nous dire que notre Seigneur lui-même avait pris du vin aux noces de Capa et aussi quand il a inventé la communion, et qu'il y avait moyen de prendre du vin sans perdre la tête. Il faut être maître dans sa maison, a dit le Père. Ensuite, il a parlé du fromage. Bien des mots m'ont échappé, mais j'ai attrapé le principal. Le fromage est un aliment complet et il y en a bien des sortes.

J'ai peur de m'embrouiller en te disant tout, aussi je m'arrête ici. Chacun allait se servir de fromage, de pain et de vin, ensuite on retournait à sa place et on dégustait lentement. Les infirmes comme moi étaient servis à table par des beaux brins de fille, comme toi quand tu étais jeune.

Pour donner au vin et au fromage le temps de descendre, on a demandé des chansons à répondre. On a eu presque un concert. Le président lui-même, le directeur général et les membres du conseil ont chanté des vieux refrains et des chansons d'amour, oui, des vraies chansons comme lorsqu'on sortait ensemble.

M. Pothier, l'un de nos copains, et Mme Rainville, notre amie, ont représenté les résidents et ont fait leur part, je te l'assure. Jusqu'au maître de cérémonie qui a dû s'exécuter... Il est venu au micro nous chanter "Bonhomme, tu n'es pas maître dans ta maison". Pourtant il nous avait conseillé de l'être, avant de commencer.

J'étais content d'apprendre qu'il y aura une autre fête comme ça, tu pourras la voir. Il faut absolument que tu te guérisses bien vite, je t'attends ici et je te donnerai d'autres détails.

Ton vieux.

**VENTE 20% de RABAIS**  
**FENÊTRES et PORTES**  
EN ALUMINIUM HIVER-ÉTÉ AVEC MOUSTIQUAIRES

- Vitres de porte en VERRE TREMPÉ
- Fentes sur mesures
- Première qualité
- MAIN D'OEUVRE et GARANTIE ÉCRITE DE 5 ANS
- Choix de couleurs
- Facilement enlevables de l'intérieur
- 3 rainures
- Isolation impenetrable pour l'air et la chaleur.

ACHÉTEZ MAINTENANT  
PAYEZ EN JUILLET  
PAS D'INTÉRÊT

SERVICE D'ACHAT À DOMICILE  
JOUR ET SOIR  
TERMES FACILES  
Aussi AUVENTS, REVÊTEMENTS EN ALUMINIUM, FENÊTRES COULISSANTES PANORAMIQUES et PERSIENNES

DEMONSTRATION ET ESTIMATION GRATUITES  
TELEPHONE:  
**731-7676**

**MORCO ALUMINIUM INC.** 8225, av. Mayrand  
Montréal  
• Achetez avec confiance. Plus de 20 ans d'expérience

Pour protester contre les mesures Trudeau

100,000 syndiqués débraient au Québec

par Pierre VENNAT

Le Québec est aux prises aujourd'hui avec un débrayage de plus de 100,000 syndiqués. Bien que le thème de la journée en soit un de protestation contre les mesures anti-inflation, il ne semble pas que le secteur privé ait emboîté massivement le pas.

Ce sont le secteur scolaire et le secteur hospitalier qui sont le plus touchés. A peu près partout, les écoles sont fermées, de même que les cégeps et au moins une université, l'Université du Québec.

Déjà, hier soir, plusieurs commissions scolaires, dont la Commission des écoles catholiques de Montréal et la Commission régionale de Chambly, ont avisé les parents qu'il n'y aurait pas de cours aujourd'hui. La CECM a

également annulé les cours de l'éducation des adultes, même ceux qui devaient être dispensés ce soir.

Dans les hôpitaux, on s'attend à ce que les services essentiels soient réduits au strict minimum, des syndiqués, comme à Maisonneuve-Rosemont, ayant manifesté l'intention de dresser des lignes de piquetage et de ne laisser entrer que les cas de stricte urgence.

Certains hôpitaux, comme Sainte-Justine par exemple, ont prévenu la population qu'ils fermeront toutes leurs cliniques externes et ne maintiendraient ouvert que leur service d'urgence.

Par ailleurs, à l'Hydro-Québec, quelque 8.700 employés se sont mis légalement en grève aujourd'hui, promettant cependant de maintenir les services essentiels.

Hier soir, toutefois, tant à la CSN qu'à la FTQ, on ne pouvait identifier avec certitude aucun groupe important de syndiqués du secteur privé qui devait débrayer aujourd'hui et participer à la manifestation d'Ottawa.

Les seuls groupes numériquement importants actuellement en grève dans les deux centrales sont les syndiqués de la CIL, à Brownsburg (Métallos-FTQ) et à Valleyfield (CSN), et ceux de St-Lawrence Columbian (Métallos-FTQ), qui sont évidemment de la partie à Ottawa.

Mais, à la FTQ, on assure que le Conseil provincial des métiers de la construction n'a donné aucun ordre de débrayage, bien que les ouvriers de la région de Ottawa-Hull, ainsi que certains groupes d'électriciens et de ferrailleurs, devaient désertier les chantiers.

Quoiqu'il en soit, sur la majorité des chantiers, les ouvriers devaient être à l'ouvrage comme à l'accoutumée, notamment aux chantiers olympiques, mais évidemment il demeurait toujours possible qu'il y ait, un peu partout, des initiatives locales.

Ainsi, les ouvriers de General Motors avaient retenu hier sept ou huit autobus pour se rendre de Sainte-Thérèse à Ottawa, mais il ne s'agit pas de débrayage comme tel; il s'agit, selon la FTQ, des ouvriers qui ne sont pas sur le quart de jour.

Enfin, des milliers de fonctionnaires fédéraux de la capitale fédérale projetaient hier soir de prendre congé au moins une partie de la journée et de se joindre à la manifestation dans la capitale fédérale.

La décision sur la grève générale est reportée à plus tard

par Réal BOUVIER

Après de longues heures de caucus et quelques autres d'assemblée plénière, les 700 membres du conseil d'orientation du Front commun CSN-FTQ-CEQ n'ont pas trouvé mieux, pour camoufler leurs divergences, que de laisser le soin au comité de coordination de décider lui-même de recourir à une consultation pour obtenir un mandat de grève générale.

Le comité de coordination, qui est composé de 150 délégués, devra prendre cette décision à la lumière de l'évolution des négociations.

En attendant, le conseil d'orientation du Front commun a décidé d'intensifier ses moyens de pression et d'avoir recours à des journées de débrayage à l'échelle de la province, la première ayant lieu aujourd'hui.

Il est également question que les coordonnateurs du Front commun tentent de rencontrer les dirigeants des syndicats qui n'ont pas voté majoritairement pour des débrayages sporadiques la semaine dernière. On veut les convaincre de la nécessité d'au moins accorder un vote de solidarité à la faible majorité qui a donné son assentiment à ce moyen de pression.

Huis clos

La dizaine de journalistes qui ont fait le pied de grue samedi, au Cégep Edouard-Montpetit, à Longueuil, pendant plusieurs heures, ont conclu que, si les dirigeants du Front commun s'entendaient à ne pas les laisser entrer pour assister aux discussions, c'est qu'on ne voulait pas montrer les divergences qui existent.

Les deux conférences de presse qui ne laissent transparaître que les beaux côtés de la médaille, les journalistes ont convenu de boycotter la conférence de presse de samedi.

D'un commun accord, les journalistes n'ont posé qu'une seule question: "Voulez-vous que les 185.000 syndiqués du secteur public soient informés des difficultés d'ajustement de stratégie que vous avez?" A cette question, le coordonnateur de la CSN, Jacques Desmarais, a dit que les membres savaient qu'il y avait eu des difficultés d'ajustement à la suite de la dernière réunion du conseil d'orientation, mais que ce n'est plus le cas.

Le journaliste de LA PRESSE qui s'était faufilé dans la salle où se tenait la plénière est arrivé juste à temps pour entendre le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, faire un vibrant plaidoyer, pour inviter les membres à ne pas compter sur les médias d'information pour informer les 185.000 syndiqués du Front commun. M. Charbonneau a d'ailleurs affirmé il y a quelques jours que les journa-

listes devaient s'en tenir à la version officielle qui leur est remise lors des conférences de presse par les coordonnateurs.

Ajoutons que le journaliste de LA PRESSE n'a pas réussi à en savoir beaucoup plus long, puisqu'un trio "fort en bras" et pour le moins convaincant est venu le menacer. L'information ne valait peut-être pas les coups qui s'annonçaient. Il fallait donc se résoudre à la version officielle.

De son côté, la Fédération nationale des enseignants (CSN) a décidé hier de rester au sein du Front commun après avoir longuement étudié la possibilité de faire bande à part.

La FNEQ, qui regroupe les professeurs de 39 cégeps, est partisan d'un affrontement rapide avec le gouvernement avant que l'année scolaire soit plus avancée.

La Fédération a donc accepté de continuer à militer au sein du Front commun, mais n'a pas caché son intention d'intensifier la lutte dans son secteur, sans toutefois opter pour un débrayage général immédiat de ses membres.

Bourassa: c'est une minorité qui a voté

Selon le premier ministre Bourassa, la majorité obtenue en faveur du déclenchement de débrayages sporadiques, lors du vote tenu mercredi dernier par le Front commun du secteur public, est en définitive une minorité, si l'on tient compte du nombre de syndiqués qui n'ont pas voté.

M. Bourassa a fait remarquer que, chez les professeurs, on s'était rendu compte "qu'il n'y aurait pas de gagnant à compromettre l'année scolaire des étudiants".

Le Premier ministre a déclaré que le Cabinet suivait la situation de près, mais qu'il n'était pas question pour le moment de loi spéciale pour forcer les 185.000 syndiqués du Front commun à accepter les offres du gouvernement.

Il a précisé que la masse salariale déjà déposée ne peut pas être augmentée. Selon lui, il est possible de discuter et de s'entendre à l'intérieur des cadres proposés par Québec.

Le CTC adresse un sévère avertissement à Trudeau

par Jean PELLETIER

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le mémoire soumis ce matin au cabinet fédéral par le président du Conseil du travail du Canada, M. Joe Morris, constitue le plus sévère avertissement lancé au premier ministre Pierre Elliott Trudeau par les syndicats de tout le Canada depuis la mise en place par le gouvernement des mesures anti-inflation.

Le rapport affirme en effet que le gouvernement "a manifesté concrètement depuis six mois une parfaite indifférence à l'égard des travailleurs, des travailleuses et de leurs associations". "En s'obstinant dans son attitude, il se dirige droit vers une collision avec le mouvement syndical", conclut le mémoire.

Le président du CTC a fait ces déclarations pendant qu'à l'extérieur des milliers de travailleurs manifestaient sur la colline parlementaire leur appui aux dirigeants syndicaux.

Le mémoire que présente annuellement le CTC au cabinet aborde d'ordinaire un ensemble de questions. Il a été consacré entièrement ce matin à dénoncer le programme de lutte à l'inflation.

"Ce que votre gouvernement a fait, affirment les premiers paragraphes du mémoire, aucun autre gouvernement de notre pays ne s'y était résolu. Il a donné force de loi à un programme qui dresse un groupe contre l'autre. Il divise la communauté canadienne selon les classes et range les employeurs et le gouvernement contre les travailleurs et leurs associations."

Après avoir rappelé au premier ministre Pierre Elliott Trudeau qu'il y a deux ans il déclarait la même chose que le CTC aujourd'hui, à savoir: "La réglementation du revenu risque de faire plus de mal aux petits et aux pauvres qu'aux grands et aux riches", M. Joe Morris a baptisé les mesures Trudeau "un monument à la plus grande volte-face de l'histoire de la politique canadienne".

Les gagne-petit paient le plus

Le mémoire du CTC reprend essentiellement tous les arguments avancés par les syndicats depuis le 13 octobre dernier contre les mesures anti-inflation.

Le premier de ces arguments est celui de l'équité. Loin de faire partager à toutes les classes de la société les rigueurs qu'impose une lutte efficace contre l'inflation, ce sont les gagne-petit et les travailleurs qui, de l'avis du CTC, doivent consentir les plus gros sacrifices.

"Nous ne voyons nulle part, observe M. Morris, de réglementation adéquate des dividendes, des taux d'intérêt, des honoraires professionnels ou de la spéculation foncière. Il n'existe plus aucune garantie visant à ce que



Joe Morris, le président du Congrès du travail du Canada.

les profits des entreprises soient réinvestis au Canada afin de créer les emplois dont le Canada a tellement besoin."

M. Morris poursuit ce raisonnement en faisant valoir au gouvernement que lorsqu'un syndicat a réussi dans sa dernière convention à prendre une avance sur l'indice des prix et à rapporter à ses membres une prime de productivité de deux pour cent, ces gains peuvent être annulés dans la nouvelle convention par le prétendu "facteur de redressement des pratiques passées".

Par ailleurs, l'entreprise qui a réalisé des bénéfices excessifs pendant les cinq années précédant le 14 octobre 1975 peut les maintenir à 95 p. cent de ce niveau. "Il n'y a pas de facteur de redressement des pratiques passées dans le cas des bénéfices", a observé ironiquement M. Morris.

L'iniquité des mesures anti-inflation est encore plus manifeste lorsque la Commission Pépin émet des jugements réduisant les salaires obtenus par la négociation collective. "A notre connaissance, affirme M. Joe Morris, la Commission anti-inflation n'a pas ordonné une seule fois encore l'annulation d'une augmentation de prix."

Le second argument avancé par le CTC ce matin vise à détruire la thèse voulant que la cause essentielle de l'inflation serait attribuable à la montée des salaires. Le CTC, contrairement au premier ministre, estime "que les gains n'ont pas augmenté au même rythme que le coût de la vie mais que, par contre, les bénéfices

ont atteint des sommets sans précédent".

Statistiques à l'appui, le CTC affirme qu'au cours des trois dernières années le salaire du travailleur rémunéré s'est élevé de 32 p. cent, alors que le coût de la vie grimpeait à 34,6 p. cent durant la même période. "Cela veut dire que le travailleur achetait davantage à la fin de 1972 avec un salaire de \$7,655 qu'il n'achète aujourd'hui avec un salaire de \$10,106", conclut M. Joe Morris.

Examinant ensuite l'évolution des profits des entreprises, le mémoire observe qu'au cours des années 1971 à 1974, les bénéfices avant impôt des sociétés se sont accrus de 111 p. cent. "Aucun politicien n'a réclamé en ce temps-là la restriction des prix, a déclaré le président du CTC. Par contre, a enchaîné M. Morris, dès que le cycle des affaires a changé et que les travailleurs ont commencé à reprendre le terrain perdu, vous vous êtes empressés d'intervenir pour entraver le processus de la négociation collective avec une réglementation qui ne risque guère d'affecter les prix."

Crise plus grave aux Etats-Unis

Le troisième argument contre le programme anti-inflation entend réfuter l'opinion voulant que la situation économique mondiale rende impérative l'instauration des contrôles contenus dans la loi anti-inflation. La baisse des exportations canadiennes, de l'avis du CTC, a un lien étroit avec la crise économique beaucoup plus grave qu'ont traversée les Etats-Unis, le Japon et l'Angleterre, les principaux partenaires économiques du Canada. Ces pays achètent à eux seuls 80 p. cent de nos exportations.

Au cours du troisième trimestre de 1975 les importations américaines tombaient de 12,3 p. cent comparativement au même trimestre en 1974. Les importations japonaises baissaient, elles, de 11,4 p. cent, alors que celles du Royaume-Uni ont subi une baisse de 6,9 p. cent.

Le mémoire du CTC devant ces chiffres en vient à conclure que ces baisses de la demande mondiale au Canada contribuent plus largement à l'inflation que l'évolution des salaires.

Le mémoire cite en outre des statistiques gouvernementales selon lesquelles les prix à l'exportation ont monté de 10 p. cent en 1975 alors que les prix des marchandises importées s'élevaient de 15,5 p. cent. "En d'autres termes, conclut M. Joe Morris, ce que l'étranger nous vendait a augmenté de 55 p. cent de plus que nous avons vendu à l'étranger", ce qui fait observer au président du CTC que des plus importants partenaires commerciaux du Canada subissaient des dépressions beaucoup plus graves.

Le CTC reproche au gouvernement

d'avoir laissé la masse monétaire augmenter de plus de 15 p. cent par année au cours des cinq dernières années. "Le potentiel de croissance de l'économie canadienne étant d'environ 5 p. cent, il n'est guère étonnant que cet accroissement excessif de la masse monétaire ait été une des principales causes de l'inflation", indique le mémoire.

Le CTC en vient donc à conclure que le gouvernement canadien est le principal responsable de l'inflation domestique. Critiquant les hausses prévues de 16 p. cent dans les dépenses gouvernementales au cours du prochain exercice budgétaire, le CTC constate que "cette augmentation de \$6 milliards par rapport à 1975 n'améliorera pas la situation des petits salaires et ne donnera pas à nos centaines de milliers de chômeurs les emplois dont ils ont tant besoin".

Le CTC en vient en effet à cette conclusion puisque, malgré un accroissement de 16 p. cent des dépenses gouvernementales, les allocations familiales sont gelées au niveau de l'an dernier. En outre, les modifications apportées récemment à la loi de l'assurance-chômage vont imposer un nouveau fardeau financier aux salariés.

Déterminé à lutter

Le CTC qui s'était dit prêt en novembre dernier à collaborer avec le gouvernement canadien à la recherche de solutions justes et équitables aux problèmes économiques du Canada, a déploré ce matin dans son mémoire que le gouvernement n'ait appliqué aucune des mesures mises de l'avant par le Congrès du travail du Canada.

Rappelons que ces mesures proposaient, entre autres, d'accroître les contributions fédérales à l'habitation, de contrôler les prix des loyers, de supprimer la spéculation foncière, de réglementer les prix de l'huile et de l'essence, et d'appliquer une politique de plein emploi.

Professant enfin que le Congrès du travail du Canada n'appuiera jamais un programme de réglementation des salaires, le président du CTC, au nom des deux millions de membres qu'il représente, a réaffirmé la détermination de son organisme de lutter contre les mesures anti-inflation.

"Nous, les syndicalistes, croyons que l'opposition aux gestes du gouvernement, lorsqu'ils sont contraires au bien de la population, est non seulement notre droit mais aussi notre devoir." Affirmant que la politique courante du gouvernement "mène notre pays tout droit à l'autoritarisme", le président du CTC a rappelé à M. Trudeau et aux ministres présents que "le mouvement syndical libre a démontré de tout temps une remarquable aptitude à survivre".

Patricia Hearst ira en appel

SAN FRANCISCO (d'après Reuter, AFP et UPI) — L'avocat de Patricia Hearst, Me Lee Bailey, qui était, semble-t-il, convaincu que sa cliente serait acquittée, a poli en entendant le verdict de culpabilité prononcé par le jury, mais s'est vite ressaisi et a annoncé qu'il ferait appel de la sentence attendue le 19 avril.

Me Bailey a émis l'opinion que les membres du jury ont été influencés par le fait que Mlle Hearst a invoqué, au cours de son témoignage, 42 fois le cinquième amendement à la constitution américaine qui permet à une personne de refuser de s'incriminer.

Ses deux compagnons de l'Armée de libération symbionèse, William et Emily Harris, ont pour leur part exprimé leur respect envers le jury, qui a déclaré Patricia Hearst cou-

pable, soulignant que la défense de la jeune femme était fondée sur une déformation "criante" de la vérité.

Patricia Hearst sera d'ailleurs transférée cette semaine à Los Angeles, où elle doit subir un autre procès, en compagnie des Harris cette fois.

Le procureur du gouvernement, Me James Browning, a cependant laissé entendre qu'après le verdict, la jeune femme ne resterait peut-être pas en prison et qu'elle pourrait n'être condamnée qu'au temps déjà passé en détention préventive depuis son arrestation, le 18 septembre dernier.

Quoi qu'il en soit, les épreuves ne sont pas terminées pour elle. Un journaliste de San Francisco faisait en effet remarquer que la vie sera invivable lorsqu'elle sortira de prison. Elle sera reconnue

partout où elle ira, sera un sujet de controverse et risque d'être la victime de déséquilibres.

"Elle est en train de mourir en-

HEARST

SUITE DE LA PAGE A 1

A certains moments, le thème du procès ne semblait plus être "Patricia Hearst est-elle coupable ou innocente", mais à quelle sauce l'impitoyable Bailey allait manger la jeune femme. Pendant huit semaines, Bailey est apparu à sa conférence de presse quotidienne, distribuant majestueusement les bons et les mauvais points, amusant la galerie des journalistes de ses remarques spirituelles. Browning quittait le tribunal, solitaire, ne soulevant pas le moindre intérêt.

Samedi, les rôles étaient inversés. Browning drainait toute l'at-

tention. Son ultime réquisitoire qui avait duré deux heures et demie avait été un chaplet de faits concrets, la récapitulation lancinante des témoignages à charge. Lee Bailey n'avait parlé que pendant 45 minutes, philosophant sur le droit de survivre. Le jury a retenu les faits et ignoré la morale. Il a donné raison à l'élève appliqué et ne s'est pas laissé impressionner par le maître brillant. Commentant laconiquement le verdict, Browning a déclaré: "C'est la preuve que le système marche."

Lee Bailey pourra reprendre ses exercices oratoires dans quelques jours à Los Angeles où se déroulera le deuxième procès. Mais sa cote n'est plus si impressionnante et les procureurs ne seront plus aussi craintifs.

Quelques solutions au manque d'infirmières dans les hôpitaux...

par Claire DUTRISAC

L'Alliance des infirmières de Montréal et l'Alliance des infirmières de Joliette proposent, dans leurs projets de convention collective, des solutions au manque d'infirmières dans les hôpitaux.

Les raisons pour lesquelles les infirmières délaissent leur profession ou font preuve d'instabilité tiennent selon ces deux syndicats, à trois conditions de travail: les surcharges, la rotation, et le travail du soir, de nuit et de fin de semaine.

Pour la surcharge de travail, les syndicats suggèrent les trois mesures suivantes: 1) établir rationnellement le nombre de postes requis sur quart de travail; 2) doter les hôpitaux d'équipes volantes suffisantes pour suppléer aux absences; 3) combler immédiatement un poste devenu vacant.

Pour les deux autres points, l'Alliance demande:

a) que l'on instaure la semaine de travail de quatre jours pour le personnel de soir et de nuit;

b) que l'on instaure la stabilité des quarts de travail, éliminant ainsi la rotation — les infirmières choisiraient de travailler de façon régulière, soit le jour, soit le soir, soit la nuit;

c) que l'on accorde une fin de semaine de congé aux quinze jours. L'Alliance souhaite également que soient uniformisées, dans tous les établissements, les conditions de travail.

mais "par le haut", c'est-à-dire en prenant modèle sur ceux qui offrent les meilleures conditions actuellement.

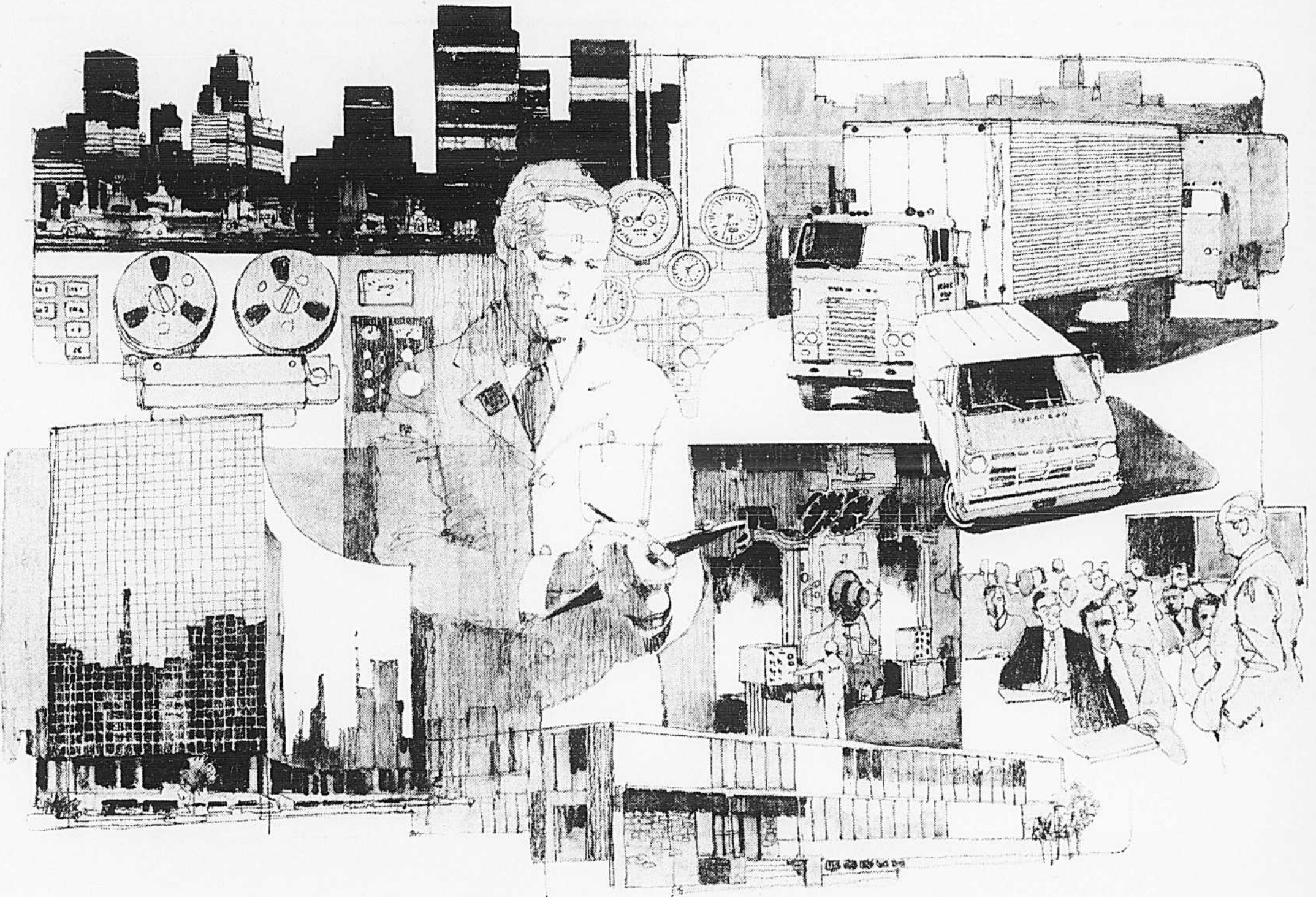
Pour lutter contre les agences privées de placement, l'Alliance voudrait que l'on mette sur pied une banque de placement pour l'ensemble des établissements. Selon l'Alliance, ces agences doivent leur "popularité grandissante à l'insatisfaction du personnel hospitalier et à la mauvaise organisation des hôpitaux".

Mme Ginette Gosselin, porte-parole des syndicats, a déclaré que les coupures du budget des hôpitaux ont déjà commencé à se faire sentir dans les établissements.

Les infirmières soulignent que, lorsqu'il s'agit des services essentiels en temps de grève, on les trouve alors "essentiels en grand nombre". A Sacré-Coeur, par exemple, a dit Mme Gosselin, en temps de grève, on prévoit abaisser le taux d'occupation à 45 pour cent; et en période de vacances, à... 37 pour cent!

D'ici le 30 mars, les infirmières de tous les établissements où les Alliances sont accreditées seront invitées à rejeter les offres patronales au plan normal: la semaine de travail (horaire comprimé), les clauses de promotion, etc.

Les Alliances (5,100 membres environ) envisagent des moyens d'action se rapprochant des grèves du zèle mais n'ont pas voulu révéler leur stratégie à ce chapitre.



## La conservation de l'énergie: simple question de bon sens pour l'industrie.

Dans les bureaux, manufactures et édifices commerciaux, la conservation de l'énergie est à l'ordre du jour. La raison est simple: tout le monde en tire profit, employeur comme employé. Voici quelques cas qui pourraient bien nous servir d'exemples.

**AU CANADA**, l'industrie dépense environ la moitié du budget annuel de l'énergie. Jusqu'à présent, nous avons vécu dans l'illusion que nos ressources étaient inépuisables et bon marché. Or la réalité est tout autre.

Nous risquons de faire face bientôt à des restrictions sévères et à de fortes augmentations du prix de nos ressources. Ces deux problèmes pourraient menacer l'existence même de certaines entreprises et en désavantager d'autres sur le plan compétitif.

Dans les circonstances, il faut réduire les coûts. Et la conservation de l'énergie est la façon évidente d'y parvenir. Nombreux sont les responsables d'industries qui s'étonnent de ne pas y avoir pensé plus tôt. "La logique saute aux yeux, dit l'un. Si l'énergie n'avait pas été si bon marché jusqu'à présent, nous aurions agi il y a longtemps."

Un autre soutient: "Qu'il y ait ou non crise d'énergie, les mesures de conservation économiseront bien de l'argent aux compagnies."

### Une utilisation sage peut réduire les coûts d'énergie d'une compagnie jusqu'à 20%!

L'utilisation inconsidérée de l'énergie (électricité, vapeur, air comprimé, huile, eau de refroidissement) cause un gaspillage énorme.

Vitres cassées dans les entrepôts, bouilloires en mauvais état, lumières allumées inutilement la nuit, fuites de vapeur, livraisons par camions à demi-chargés, etc., sont autant de sources de gaspillage.

Souvent, le remède n'est qu'une question de bon sens.

**Exemple:** une chaîne d'hôtels-restaurants réduit le nombre de ses lumières décoratives. Elle économise également sur l'eau chaude et le nombre d'ascenseurs en service aux heures creuses.

**Exemple:** une entreprise réduit de 20% sa consommation d'essence en espaçant ses livraisons et ce, avec un nombre moindre de camions.

**Exemple:** il y a deux ans, la Commission Scolaire d'Etobicoke, en Ontario, fixait des mesures de conservation à l'intention des concierges des

écoles. Cette année, la Commission estime pouvoir réaliser une économie d'environ \$30,000 en demandant aux professeurs d'appliquer ces mêmes mesures.

**Comment ménager l'énergie.** Faites vérifier les systèmes de chauffage et de climatisation tous les six mois. Vérifiez le calfeutrage des portes et fenêtres. Baissez les thermostats en hiver. Fermez les pièces non occupées. Eteignez les lumières inutiles.

Humidifiez autant que possible: la pièce sera plus confortable à une température moins élevée. Utilisez des "économiseurs" d'énergie: fenêtres thermiques, portes calfeutrées, draperies, lumières fluorescentes, échangeurs de chaleur, systèmes de chaleur par la lumière, isolement adéquat.

Ces travaux d'entretien devraient se faire immédiatement après les heures de travail pour éviter des frais supplémentaires d'éclairage et de chauffage.

### Une nouvelle technologie pourrait révolutionner certaines industries.

Une nouvelle technologie de fabrication et de recyclage calorifique laissent beaucoup espérer pour l'avenir. Certaines industries pourront réduire d'environ 50% leurs besoins énergétiques par unité de production.

**A Hamilton, Dofasco** se sert de l'ordinateur pour vérifier l'utilisation de son énergie et en éliminer les pertes. Grâce à de nouveaux procédés techniques, Dofasco utilise actuellement 25 millions BTU-énergie pour produire une tonne d'acier, comparé à la moyenne aux U.S.A. de 37 millions de BTU.

**Au nouveau siège social de l'Hydro-Ontario**, un nouveau système unique, utilise trois énormes réservoirs pour recueillir l'eau qui est ensuite circulée à travers l'édifice, échangeant chaleur ou froid selon les besoins. On s'attend à économiser environ \$150,000 par an.

**Au Québec et en Colombie-Britannique**, Alcan a réduit ses besoins d'énergie par livre d'aluminium de presque 10% et elle continue ses efforts.

**Le nouveau système d'une manufacture de ciment**

en Allemagne réduit de 60% les besoins énergétiques par tonne de ciment.

**Il faut au recyclage de l'acier** 70% moins d'énergie qu'au coulage de l'acier neuf. Dans le cas de l'aluminium, l'économie grimpe à 95%.

**Dow Chemical du Canada Limitée** étudie actuellement quelque 65 projets de conservation de l'énergie. Entre autres: la plupart des systèmes à puissance thermique fonctionnent à 30% de leur capacité. La succursale Sarnia de Dow Chemical a mis au point un programme appelé "Energie totale", destiné à recycler la chaleur perdue de façon à obtenir un rendement global de 83%.

### Comment ça se passe à votre travail?

Rappelons d'abord que la conservation de l'énergie est un moyen direct de réduire les coûts d'exploitation, face à l'inflation et à la pénurie possible de nos ressources.

Employeur et employés y trouvent chacun leur compte. L'employeur parce que la réduction de ses coûts d'opération lui permet de maintenir des prix compétitifs et les employés parce que leur emploi dépend du succès de l'entreprise.

Chacun a son rôle à jouer. Si votre bureau, usine ou commerce ne possède pas de programme de conservation, discutez-en avec la direction et le syndicat et organisez-en un.

Les spécialistes recommandent un programme en six parties:

- le plein engagement de la haute direction et des syndicats
- l'évaluation de l'utilisation actuelle de l'énergie
- la mise sur pied d'un programme de bon entretien
- la mise en place d'une nouvelle technologie
- l'étude progressive des améliorations
- une compagnie dynamique auprès du personnel

Si vous constatez des pertes d'énergie au travail ou dans votre voisinage, ne manquez pas de faire remarquer que *l'économie de l'énergie se traduit par des réductions dans les coûts.*

Le Bureau de la conservation de l'énergie et le Ministère de l'Industrie et du Commerce organisent le 24 mars à Ottawa une deuxième conférence sur la conservation dans les industries.

D'autre part, le Bureau va publier un livre intitulé "Les premiers pas vers la conservation dans l'industrie." Cet ouvrage sera suivi dans les prochains mois d'une série de manuels à l'intention des petites et grandes entreprises, des édifices commerciaux, des magasins et des écoles.

Pour recevoir un exemplaire de notre livre, veuillez remplir le bon ci-dessous.

Mais toutes ces mesures ne seront vraiment efficaces que si chacun fait sa part. Ménageons l'énergie dès maintenant. Il y va de notre avenir!

Veuillez me faire parvenir "Les premiers pas vers la conservation dans l'industrie".

NOM: \_\_\_\_\_  
 COMPAGNIE: \_\_\_\_\_  
 CENTRE D'INDUSTRIE OU DE COMMERCE: \_\_\_\_\_  
 ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 PROVINCE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

Envoyez à: "Que peuvent faire les industries?", Bureau de la conservation de l'énergie, Energies, Mines et Ressources, Ottawa K1A 0E4



**Énergie, Mines et Ressources Canada**

Bureau de la conservation de l'énergie  
 L'Hon. Alastair Gillespie  
 Ministre

**Energy, Mines and Resources Canada**

Office of Energy Conservation  
 Hon. Alastair Gillespie  
 Minister

# Les partis politiques sont essentiels à la démocratie

par Marcel DESJARDINS  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — On s'étonne presque à une époque où la vie politique suscite passablement de cynisme que le Groupe de travail sur l'urbanisation se penche longuement sur la vie démocratique municipale québécoise.

Dans bien des milieux on s'est habituée à ce que les Québécois élisent massivement des libéraux à Québec comme à Ottawa et que pendant des années les Montréalais fassent la même chose à l'hôtel de ville.

Quand on relit le chapitre 4 du rapport Castonguay, "Les éléments fondamentaux d'une politique urbaine", on constate rapidement que les réflexions de l'équipe Castonguay sur la vie démocratique municipale pourraient dans bien des cas s'appliquer rigoureusement aux paliers dits "supérieurs" de la vie politique québécoise.

Le rapport Castonguay s'abstient de poser un diagnostic sur la vie démocratique municipale, et encore moins sur la vie démocratique au Québec tout court, mais il propose cependant un modèle qui est l'antithèse du régime Drapeau à Montréal et de ce qui existe dans d'autres villes québécoises. A cet effet, il faut certainement voir la influence de M. Claude Castonguay, l'ancien ministre, l'homme qui a voulu démocratiser le milieu des affaires sociales, "le père des CLSC".

En esquissant les grandes lignes du système politique municipal idéal, le rapport Castonguay pose certains postulats:

- la ville doit être le milieu le plus propice au développement et à l'épanouissement de l'homme, au respect de sa dignité, au maintien de l'ordre et à l'éclat de la connaissance et de la beauté;
- les citoyens urbains doivent exercer un meilleur contrôle sur leur milieu de vie;
- les administrations urbaines ne sont pas neutres ni purement administratives, elles sont politiques et leur caractère administratif s'y trouve subordonné.

## Des partis politiques

Au cours des dernières décennies, plusieurs mouvements réformistes municipaux sont apparus au Québec.

Ils ont livré bataille. Ils ont remplacé l'administration municipale en place et se sont installés à l'hôtel de ville.

"Une fois leur victoire électorale acquise, rappelle le rapport Castonguay, ces mouvements sont généralement devenus monolithiques et centrés sur la personnalité du maire. Dans la plupart des cas, nous croyons qu'ils ont à la longue contribué à une stérilisation de la démocratie à ce niveau."

Il n'en reste pas moins que la naissance de ces mouvements dans les plus grandes villes, Montréal, Québec et Laval, Trois-Rivières et Hull, entre autres, constitue un indice de la nécessité de partis politiques municipaux.

Le Groupe d'études Castonguay considère l'existence de partis politiques municipaux essentielle à la

participation démocratique de tous les citoyens à la vie politique.

Les partis politiques structures sont essentiels parce qu'ils sont les seuls capables de déployer les efforts nécessaires requis par l'élaboration de politiques et de programmes d'action.

Ils constituent également des véhicules susceptibles d'apporter une meilleure participation des contribuables.

De la même façon, un plus grand nombre de citoyens acceptent de se porter candidats s'ils peuvent compter à l'avance sur des partis pour les encadrer et les épauler.

Ce sont aussi les partis politiques qui peuvent le mieux faire entendre l'opposition dans le domaine municipal.

La-dessus, le rapport Castonguay est formel: il ne peut y avoir de système démocratique en bonne santé, au niveau municipal comme à d'autres, sans l'existence d'une vigoureuse opposition.

La naissance du RCM et sa présence à l'hôtel de ville de Montréal a modifié l'échiquier politique municipal de la métropole. Toutefois à Québec, le déséquilibre parlementaire n'est pas sans contribuer à la détérioration du climat à l'Assemblée nationale. Présentement, il est absolument impensable que la minuscule opposition québécoise puisse exercer sur le gouvernement Bourassa des pressions comme celles dont le gouvernement Trudeau est l'objet depuis quelque temps à

Ottawa. Pour l'opposition, la situation est insoutenable.

Selon le Groupe de travail Castonguay, la présence de partis politiques évoluant au sein "d'un système adversaire" permet aussi à une relève de se constituer et d'acquiescer les connaissances et l'expérience nécessaires pour assumer éventuellement la responsabilité de l'administration.

Les auteurs du rapport Castonguay poussent leur raisonnement jusqu'au bout.

S'il doit exister des partis politiques municipaux, ils doivent se financer. C'est primordial.

Par conséquent, les administrations urbaines, à l'instar des gouvernements provinciaux et fédéral, devraient créer des modes de financement à l'intention des partis politiques. "Les montants requis seront largement compensés par les avantages et les meilleurs contrôles qui, affirme l'équipe Castonguay, résulteront de l'existence de partis politiques dynamiques." Et bien sûr libérés des attaches découlant des caisses électorales occultes traditionnelles.

Le rapport Castonguay aborde le découpage électoral en milieu urbain. Les cartes électorales urbaines devraient être constituées de circonscriptions reflétant les aires naturelles, un conseiller représentant chacune d'elles à l'hôtel de ville.

Ces "aires naturelles", ce sont la paroisse ou le quartier afin que la

représentation municipale puisse refléter le plus possible les communautés locales.

## L'exercice du pouvoir

Quand le Groupe de travail Castonguay discute de l'exercice du pouvoir et qu'il se prononce carrément contre la personnalisation de celui-ci, on ne peut s'empêcher de songer aux régimes Drapeau et Bourassa.

En vertu du modèle proposé, le maire ne serait pas élu au suffrage universel. Le maire serait le chef du parti et il serait élu dans un quartier comme ses collègues, tout comme M. Bourassa.

"Le système présent, affirment les auteurs du rapport, a le désavantage de personnaliser beaucoup trop l'autorité politique urbaine et de la limiter indûment à la personne du maire."

D'une certaine façon, le rapport Castonguay sur l'urbanisation est déconcertant. Il évite la litanie habituelle de recommandations formelles. Néanmoins, il invite les administrateurs municipaux et provinciaux à s'engager dans un certain renouveau qui ne serait pas nécessairement axé sur des structures nouvelles mais plus souvent qu'autrement sur le simple gros bon sens.

Dans le Discours inaugural de mardi, le gouvernement a endossé la philosophie du rapport Castonguay. Il faudra voir comment il y donnera suite concrètement.



M. Claude CASTONGUAY

PHOTO LA PRESSE

# Habitation: Québec a cédé trop de place à Ottawa

par Pierre-Paul GAGNE  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec ne s'est encore jamais donné de véritable politique en matière d'habitation et n'a jamais véritablement reconnu le droit fondamental de ses citoyens d'être logés convenablement.

Ces accusations très graves que porte l'ex-ministre Claude Castonguay dans son rapport sur l'urbanisation, rendu public mercredi dernier ne font que confirmer l'opinion d'à peu près tous les experts en matière d'habitation: Québec n'a jamais vraiment pris en main ce dossier, préférant voir le gouvernement fédéral s'immiscer un peu plus chaque jour même si l'intérêt des Québécois n'était pas toujours ainsi servi de la meilleure façon.

A ce chapitre, le rapport Castonguay va encore plus loin lorsqu'il dit: "L'inventaire des programmes fédéraux exprime bien l'omniprésence du gouvernement fédéral dans le secteur de l'habitation. Ces programmes ont généralement correspondu aux aspirations de la classe moyenne canadienne anglaise, laquelle privilégiait l'état de propriétaire occupant; c'est ainsi

que la SCHL fut un grand promoteur de bungalows et qu'elle facilita leur financement."

D'ailleurs, pour Claude Castonguay, la faillite complète du gouvernement québécois n'est pas longue à expliquer:

"Durant nombre d'années, dit-il, le Québec s'est, pour des raisons constitutionnelles, abstenu de participer aux programmes fédéraux. Il n'a par contre, durant la même période, aucunement développé de politique en cette matière et ses initiatives peuvent se ramener aux quatre points suivants: l'adoption de la loi de l'habitation familiale, le contrôle des loyers, la création de la société d'habitation du Québec et les politiques d'aide sociale."

Or, à ce chapitre, seule la création de la SHQ eut pu constituer une initiative importante.

Mais, doit conclure M. Castonguay, "les années qui suivirent (la création de la SHQ) se chargèrent d'établir que ce n'était pas le cas".

Au chapitre du contrôle des loyers, le rapport Castonguay n'est guère plus tendre à l'égard de la situation actuelle.

D'une part, note le document, le contrôle des loyers peut sembler

une solution politiquement intéressante à court terme et être attrayante pour une population qui réclame des actes tangibles dans un domaine aussi essentiel que le logement.

Par contre, une telle politique de contrôle des loyers, soutient le rapport, aura inévitablement pour conséquence de décourager les constructeurs pour lesquels la construction d'habitations locatives deviendra un investissement beaucoup moins intéressant.

Et M. Castonguay de conclure: "Il se crée donc une sorte de cercle vicieux dans lequel le contrôle des loyers diminue la quantité de logements offerts, ce qui augmente la pression pour des contrôles encore plus vigoureux, jusqu'au moment où les pouvoirs publics décident de s'engager eux-mêmes dans la production de logements et de se substituer ainsi au secteur privé."

## Grandes orientations

Dans l'esprit des auteurs du rapport, au moins cinq grandes orientations devraient guider la future politique gouvernementale en matière d'habitation.

D'abord et avant tout, le Québec devrait reprendre le dossier en

main et élaborer une stratégie globale en cette matière.

Comme objectif essentiel de cette stratégie, le gouvernement ne devrait pas nécessairement favoriser la propriété. L'objectif devrait plutôt viser à permettre à chaque famille et à chaque individu de s'offrir un logement convenable, que ce soit une propriété individuelle ou un logement locatif.

Parallèlement, l'aide gouvernementale devrait davantage s'adresser aux individus et aux familles qu'à l'érection ou à la rénovation de logements. Si l'aide est axée sur les logements, ceux-ci acquerront une plus grande valeur et deviendront alors inaccessibles aux familles à faibles revenus. Si aucune aide n'est apportée, la prolifération des taudis continuera. Donc, nécessité d'axer l'aide en fonction des familles et des individus qui en ont besoin.

A ce chapitre, les auteurs du rapport soulignent: "Comme le nombre imposant de logements de mauvaise qualité au Québec provient du fait qu'une partie de la population a des revenus insuffisants, la politique en matière d'habitation doit impliquer d'abord une aide financière aux familles et aux personnes qui en ont besoin, dans

le contexte des politiques de sécurité du revenu."

En ce qui a trait aux familles à faible revenu, le document estime que les habitations à loyer modique ont été critiquées à juste titre: d'abord, parce qu'elles n'atteignent qu'un faible nombre de personnes qui en ont réellement besoin et, ensuite, parce qu'elles ont souvent tendance à entraîner la formation de ghettos.

Finalement, le rapport s'en prend à toute forme de contrôle des loyers, sauf dans le contexte d'une inflation élevée et de mesures restrictives générales visant à contrôler celle-ci.

Selon les auteurs du rapport, "il existe à l'heure actuelle une concurrence réelle sur le marché de l'habitation et le gouvernement peut l'activer encore en faisant en sorte que les citoyens soient mieux informés sur les coûts réels des divers types de logements."

À Québec, le gouvernement Bourassa s'est dit généralement favorable aux recommandations du rapport Castonguay.

Par contre, les observateurs n'ont pas manqué de remarquer que le discours inaugural, prononcé mardi, ne contenait rien de spécifique sur la question de l'habitation au Québec.

# L'AANB: un texte peu éloquent et restreint

—2—  
par Jean-Charles BONENFANT  
(collaboration spéciale)

COMPARAISSANT en 1935, devant un comité de la Chambre des Communes, qui étudiait déjà les moyens de modifier au Canada l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Dr D. O. Skelton, le grand conseiller des premiers ministres de l'époque, déclarait en substance que si la constitution canadienne n'était pas aussi bien connue des écoliers canadiens que ne l'est des écoliers américains celle des Etats-Unis, c'est qu'il s'agit d'un texte peu éloquent sans panache, difficile à mémoriser.

Il voulait parler de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 dont les premières lignes: "Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une union fédérale..." n'ont certes pas le souffle du début de la constitution des Etats-Unis: "Nous, le peuple des Etats-Unis, afin de former une union parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, etc."

Le Dr Skelton savait bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 n'est pas toute la constitution du Canada, qu'elle n'en est que la partie formelle à la

quelle viennent s'ajouter pour former la constitution matérielle d'autres éléments qui "ondoyent et divergent", comme aurait dit Montaigne, ne sont guère plus grisants.

## Matérielle et formelle

Pour revenir à la distinction que nous avons formulée dans le premier article, la constitution matérielle du Canada, c'est l'ensemble des règles qui prévoient l'organisation et le fonctionnement des mécanismes de l'Etat canadien. Elle est formée des éléments suivants:

1. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867;
2. Les amendements qui y ont été apportés;
3. Des lois britanniques et canadiennes d'importance constitutionnelle;
4. L'interprétation judiciaire;
5. Les conventions;
6. La Common Law et les grands textes constitutionnels britanniques.

La partie la plus importante de la constitution matérielle du Canada est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui en même temps peut être regardé comme la constitution au sens formel.

En effet, c'est un document solennel qu'on entoure maintenant de plus ou moins de vénération, mais qui a été élaboré dans des circonstances assez solennelles et qui devrait être modifié selon une procédure spéciale. A sa face même, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (il vaut mieux dire Amérique du Nord britannique qu'Amérique britannique du Nord, comme autrefois, pour traduire British

North America Act, car il n'y a pas une Amérique du Nord britannique qu'on oppose à une Amérique du Sud britannique, mais il y a une Amérique du Nord britannique qu'on oppose à celle qui n'est pas britannique comme les Etats-Unis) est une loi qui a été adoptée par le Parlement britannique en 1867.

On en trouve le texte original au milieu d'autres lois dans les Statuts britanniques de 1867. C'est le chapitre 3 de 30-31 Victoria, les recueils des lois étant désignés par les années du règne d'un souverain et la reine Victoria étant montée sur le trône en 1837. Seul le texte anglais de cette loi a une valeur officielle, car seul il a été approuvé par le parlement britannique. Il existe cependant des traductions françaises qui ne sont qu'officieuses.

## Le "beau-père" de la Confédération

Loi britannique, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a eu cependant des origines canadiennes que nous résumerons dans un prochain article.

Le texte primitif de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été amendé à plusieurs reprises selon une méthode que nous expliquerons dans un prochain article et ces amendements font évidemment partie de la constitution canadienne. Mais ils ont peu d'importance, en comparaison de modifications qu'ont apportées l'interprétation et les conventions constitutionnelles si bien que d'importantes parties du texte original sont souvent incompréhensibles pour qui n'en tient pas compte.

Dans tous les pays du monde, les tribunaux, étant appelés à appliquer les lois, doivent parfois en préciser le sens. Dans un pays de type fédératif, comme le Canada, ils sont aussi appelés à décider si la loi existe et par conséquent si elle a été adoptée par le pouvoir législatif qui en a le droit, si elle est intra vires ou ultra vires de ce pouvoir. C'est évidemment l'interprétation du tribunal dont on ne peut faire appel qui compte et qui en vient à établir des règles qu'on suit et qui deviennent en quelque sorte des parties de la constitution.

De 1867 à 1949, le tribunal le plus élevé du Canada fut le comité judiciaire du Conseil privé, siégeant à Londres, et dans plus d'une centaine de décisions, il a précisé et parfois modifié la portée de certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. C'est ce qui permettait un jour à un juriste qui parlait de ce document de dire: "Si vous voulez vraiment le connaître dans les détails, ajoutez-y tous les rapports des décisions du comité judiciaire du Conseil privé". Un autre juriste a déjà qualifié un membre du Conseil privé, Lord Haldane, de "beau-père de la Confédération" par allusion aux "Pères de la Confédération" qui l'ont édifiée.

## La Cour suprême

Depuis 1949, les appels au comité judiciaire du Conseil privé ont été abolis et la Cour suprême du Canada est devenue vraiment suprême. Elle suit en général la voie dans laquelle s'est engagé le Conseil privé mais elle laisse plus

au-dessus des provinces des possibilités d'interprétation qui les rendent parfois éraintives. C'est en particulier le cas du Québec.

Par ailleurs, le fonctionnement des institutions politiques canadiennes est baigné par des "conventions", des accords qui peuvent être écrits nulle part, qui sont dépourvus de sanction légale, qu'on ne plaide pas devant les tribunaux mais qui n'en sont pas moins compris et respectés par les intéressés en vertu d'un sentiment intérieur de nécessité juridique. On observe ces règles comme dans le sport on obéit aux règles du jeu parce qu'on sait que ça ne fonctionnerait pas si on les violait, parce qu'on comprend que si on les respecte un jour à son désavantage, on pourra plus tard en profiter. C'est ainsi qu'aucun texte de loi ne dit qu'un gouvernement mis sérieusement en minorité à la Chambre basse doit démissionner, mais un gouvernement placé dans cette situation démissionnerait parce qu'il sait que le gouvernement d'un parti opposé placé dans la même situation démissionnerait.

Les conventions peuvent se transformer lentement. Elles naissent, se développent, se modifient habituellement en vertu d'accords tacites entre le gouvernement et l'opposition comme règles de jeu politique. Un auteur anglais a même déjà soutenu avec une pointe d'humour qu'à proprement parler une convention n'est jamais violée: l'acte qui la contredit prouve par lui-même qu'on ne considère pas la règle que la convention consacre comme parfaitement établie. Les

conventions sont une partie importante de notre constitution matérielle qui parfois même vont à l'encontre du texte de la constitution formelle.

## L'AANB et le reste

Si à tout cela on ajoute quelques textes britanniques comme le Statut de Westminster en 1931, des lois canadiennes importantes comme celles de la Cour suprême, les grands textes constitutionnels britanniques, comme la Grande Charte, quelques règles de common law, on s'aperçoit que la constitution du Canada est un ensemble complexe de règles écrites et non écrites, un mélange de lois et de coutumes, et c'est évidemment une profonde erreur de croire qu'elle se limite à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, même complété et précisé par d'autres lois. En face d'un tel mélange, on sourit en songeant à l'affirmation d'un publiciste anglais de la fin du dix-neuvième siècle, Thomas Payne, qui disait: "Une constitution n'existe que lorsqu'on peut la mettre dans sa poche", c'est-à-dire quand on peut la condenser dans un document.

La constitution du Canada s'incarne tout de même en grande partie dans un document, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, document qui malgré les apparences est canadien dans ses origines et c'est avec raison, quoi qu'on en dise, qu'on peut parler de son "rattachement", comme nous le verrons dans un prochain article.

DEMAIN: la constitution a une origine canadienne

# Les femmes, c'est pas pareil...

PAR LYSIANE GAGNON

## C'est systématique: les corps d'emploi féminins sont les moins bien payés

SUITE DE LA PAGE A 1

Tout se complique encore dès qu'il s'agit d'un secteur traditionnellement réservé aux hommes. Ainsi, l'une des femmes ingénieurs occupant un poste d'autorité au sein de l'appareil gouvernemental a eu à affronter de la part de ses subordonnés (techniciens masculins) une sorte de guérilla quotidienne. Dans ce cas-là, tous les témoignages convergent vers le fait qu'il s'agit d'une femme non seulement très compétente, mais soucieuse de bien s'entendre avec ses employés.

### Les "ghettos": des emplois moins payés

Les femmes sont deux fois plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a dix ans dans la fonction publique. Mais l'accroissement du personnel féminin allait simplement renforcer la tendance à la formation de "ghettos d'emploi". Les femmes fonctionnaires sont en effet, dans une énorme proportion de 80 p. cent, cantonnées dans des secteurs dits "féminins": elles occupent en totalité les corps d'emploi suivants: téléphonistes-réceptionnistes, auxiliaires en informatique, dactylos, employés de secrétariat, infirmières, diététistes, techniciens en radiologie, secrétaires judiciaires, etc. Elles sont en majorité chez les bibliothécaires, les traducteurs, les agents de bureau, les techniciens en informatique et surtout chez les bibliothécaires (1). Tous ceux qui, au Québec et ailleurs, ont analysé la chose s'entendent pour dire que c'est dans la constitution de ces ghettos d'emploi que réside la source de la discrimination, non seulement parce que ce système réduit considérablement les possibilités de choix des femmes, mais aussi parce qu'il permet de maintenir un "cheap labor" sans que cela n'y paraisse trop.

Il suffit en effet de fournir à ces catégories d'emploi une échelle de salaires inférieure, et il ne sera pas toujours facile de prouver en noir sur blanc qu'il s'agit de salaires inférieurs à ceux d'autres corps

d'emploi dont les exigences sont à pas près les mêmes.

### A travail égal, salaire égal

Tel est pourtant le cas. Autrement, comment expliquer que depuis 20 ans, les salaires moyens des femmes soient systématiquement inférieurs à ceux des hommes?

Ainsi, en mai 1975, les différences générales s'établissaient comme suit: dans la catégorie "personnel de bureau et technicien", l'homme gagnait en moyenne \$7,985, et la femme n'y était payée qu'aux trois quarts du salaire de ses collègues masculins (\$6,372). Chez les ouvriers, l'écart est de près de \$2,000.

Même dans la catégorie des "professionnels", où il est statistiquement établi que la moyenne des femmes ont une scolarité légèrement plus élevée que celle des hommes, l'écart est de près de \$3,000: \$15,239 pour les hommes et \$12,646 pour les femmes.

On pourrait croire au moins que dans les secteurs où elles sont en nette majorité, elles auraient cette fois la parité.

Il n'en est rien: dans les corps d'emploi qui regroupent 80 p. cent des femmes, le salaire masculin moyen est de \$6,630 et celui des femmes de \$6,191. Chez les traducteurs (où, répétons-le, la scolarité des deux groupes est sensiblement la même), l'écart est de 23,4 p. cent.

En 1974, 35,5 p. cent des hommes de la fonction publique gagnaient moins de \$5,000, mais c'était le cas de 30 p. cent des femmes. 28,5 p. cent des hommes gagnaient de \$10,000 à \$15,000, mais c'était le cas de seulement 3,8 p. cent des femmes. (2)

### Un système complexe

Et qu'est-ce que la dernière convention collective (régulée pour les fonctionnaires et encore en suspens pour les "professionnels") change à la situation? Rien — c'est peu dire. Les classifications proposées (et acceptées pour ce qui est du SPFQ) maintiennent la disparité des échelles salariales selon qu'il s'agit de corps d'emploi féminins

ou masculins. Dans certains cas (les employés de secrétariat par exemple), la réduction du nombre d'échelons aboutit à un plafonnement d'autant plus rapide du salaire que ce corps d'emploi a peu de possibilité de déboucher sur d'autres types de carrière.

Autre exemple de l'aggravation de la situation: le gouvernement a accentué, dans ses dernières offres, l'écart qui existait déjà entre deux catégories comparables d'employés:

Les bibliothécaires, techniciens en informatique et en économie domestique (corps d'emploi à majorité féminine) recevaient des majorations de salaire de 17,9 p. cent, alors que les agents d'aide sociale, de probation et de main-d'œuvre, (corps d'emploi masculins) se voyaient offrir 30,7 p. cent de plus.

Ce système est complexe et raffiné, car encore faut-il aussi tenir compte de la progression des échelons. Un groupe de militantes syndicales a établi une comparaison entre l'agent de main-d'œuvre et la bibliothécaire (de qui on exige au départ la même formation, soit trois ans d'études collégiales spécialisées). Au début, ils gagnent la même chose: \$8,032. Au bout de 12 échelons, l'agent de main-d'œuvre gagne \$13,340, et la bibliothécaire, \$12,942.

Dans les catégories "professionnelles", mêmes disparités. Les corps d'emploi les moins bien rémunérés sont ceux qui sont majoritairement féminins: agents d'information, bibliothécaires, diététistes, travailleurs sociaux. Maximum de l'échelle: \$18,189. Les corps d'emploi masculins correspondants, eux, ont quelque \$200 de plus au premier échelon, et plus de \$1,000 de plus au dernier échelon.

(1) Presque toutes les données statistiques dans ces articles, sont tirées d'un long travail de recherche effectué en 1975 par Mme Jocelyne Benoit sous le compte du Conseil du statut de la Femme.  
(2) L'explication officielle de ce phénomène tient aux conditions générales du marché — au fait par exemple que dans certains corps d'emploi, le gouvernement aurait plus de difficultés de recrutement. Ce sont toujours, comme par hasard, des corps d'emploi masculins. Seule une enquête plus fouillée pourrait dire dans quelle mesure une partie des disparités de salaire tiendrait à l'ancienneté et au nombre d'années d'expérience. Mais pourquoi ces disparités s'exercent-elles toujours et systématiquement, contre les femmes?



La cafétéria du complexe "G" — où sont regroupés, à Québec, plusieurs ministères. C'est autour de ce genre d'édifice qu'un gouvernement innovateur pourrait instituer des projets pilote qui pourraient voir un effet d'entraînement sur l'entreprise privée: des garderies sur les lieux du travail.

## Les chances d'avancement sont minces

"Si tu es secrétaire, et que tu veux monter... C'est pas facile. Et il faut que t'en prépares, du café, et il faut que tu sois fine!"

Celle qui parle lance un clin d'oeil à la ronde, et ses camarades, employées comme elle dans la fonction publique, éclatent de rire: elles se comprennent à demi-mot.

Voilà le problème du "rug-rug-king" (littéralement, la promotion par le tapis; on sait que le statut social d'un patron se mesure à l'oeil par l'épaisseur de la moquette de son bureau).

Une fille entre à la fonction publique comme dactylo (un secondaire V et l'aptitude à écrire à la machine suffisent). Ou encore comme sténo (elle sort alors généralement d'une école de secrétariat).

Elle travaille dans un "pool". Travail répétitif. Ça va au début. Mais vers quoi peut-elle aspirer, si elle entend (comme c'est de plus

en plus fréquent) continuer à travailler?

Le problème, c'est que pour devenir secrétaire, il faut qu'un patron, quelque part dans la fonction publique, ait besoin d'une secrétaire. Il faut qu'un poste s'ouvre. Concours. Elles seront inévitablement nombreuses à se porter candidates et, dans ce poste plus que dans tout autre, c'est en grande partie sur leur personnalité qu'elles seront jugées. Cinq, dix ou vingt peuvent être jugées "éligibles", mais c'est le patron qui choisit, sur cette liste, l'heureuse élue.

Une fois secrétaire, la seule possibilité de promotion qui s'ouvre à l'intérieur de cette carrière dépend essentiellement des promotions du patron... à condition que ce dernier veuille bien entraîner avec lui sa secrétaire vers de plus hauts sommets.

Le plus haut du plus haut sommet, c'est le poste de secrétaire de

ministre. Mais si le ministre ne revient plus au lendemain d'une élection? C'est, pour beaucoup, une véritable tragédie. En principe, elle garde le même niveau de salaire, mais pourra-t-elle être relogée dans un niveau d'emploi équivalent... C'est parfois à de grandes frustrations que mène cette dépendance extrême qui constitue, dans le système actuel, la nature même de la fonction traditionnellement féminine de secrétaire.

### Toujours subalternes... même majoritaires

Une employée de secrétariat a théoriquement d'autres débouchés: elle peut passer dans la catégorie des agents de bureau, ou postuler une fonction de technicien en administration, d'agent de maîtrise ou — dans la catégorie "professionnelle" — d'attaché d'administration. C'est là, compte tenu des

multiples méandres des mécanismes de réaffectation et de promotion dans la fonction publique, un cheminement long et ardu.

D'autant plus que les statistiques montrent que même dans les catégories où elles forment une bonne partie des employés, les femmes n'ont pas de postes de commandement et en a très peu, par exemple, parmi les agents de maîtrise des personnels de bureau, soit 127 (11 p. cent du total des postes, dans un secteur où elles sont très majoritaires à titre de simples employées).

Mais, avons-nous demandé à Mme Dorothy Pertuiset, directrice de la mise en valeur des ressources humaines à la Commission de la Fonction publique, serait-il vraiment impensable, vraiment inimaginable, qu'une secrétaire d'expérience puisse accéder à des fonctions de cadre, là où l'on veut par exemple avoir quelqu'un de très polyvalent, avec le sens de l'orga-

nisation et des relations humaines et les mille et une connaissances qu'acquiert une bonne secrétaire de direction?

Mme Pertuiset sourit: "Ça devra devenir pensable et imaginable. On essaie de travailler là-dessus, de prévoir des programmes de perfectionnement... au moins au niveau d'un projet pilote au ministère de la Justice. Mais on en est au tout début..."

Pour l'instant, il y a 0,9 p. cent de femmes chez les cadres supérieurs, et 10 p. cent chez les attachés d'administration et les agents de gestion du personnel.

La secrétaire qui voudrait changer de corps d'emploi fera face à une dure concurrence: bien d'autres corps d'emploi aboutissent à la même ligne théorique de promotion (agents d'évaluation, agents de bureau, etc., sans compter les candidatures de l'extérieur de la fonction publique).

Il lui arrivera souvent, lorsqu'elle est compétente et expérimentée, de diriger le travail de petites équipes de sténos ou de dactylos... sans le titre et sans le salaire. Le même phénomène se retrouve ailleurs — chez les bibliothécaires par exemple.

### Un courant mondial

On assiste, semble-t-il, à une tendance qui, si jamais elle se vérifiait, s'inscrirait dans un courant qui dépasse de beaucoup le champ de l'administration publique québécoise, parce qu'il existe partout à travers le monde.

Une profession ou un corps d'emploi qui se "féminise" a en effet tendance à se dévaloriser. L'exemple classique est celui de l'URSS, où la profession de médecin, pourtant prestigieuse partout au monde, a perdu son statut social à mesure que les femmes y devenaient majoritaires.

Autre exemple, que nous signalait fort judicieusement Mme Thérèse Bacon, sous-ministre adjoint à l'Éducation: à mesure que les hommes sont entrés dans l'enseignement (avec l'expansion du secondaire et du collégial), la profession d'enseignant s'est dévalorisée, et les femmes se sont graduellement effacées des postes de commandement. (Ainsi y avait-il beaucoup plus de femmes directrices d'école lorsque les écoles n'étaient pas mixtes; les femmes prennent aujourd'hui des postes d'assistant-directeur).

Même chose pour le syndicalisme en milieu enseignant: lorsque c'était affaire de bénévolat, aux toutes premières époques de l'exercice des institutrices et institu-

trices catholiques, ce sont les femmes qui en furent les pionnières. Elles se sont effacées lorsque le syndicalisme est devenu un univers où l'on pouvait faire carrière.

Tout cela nous amène à un problème qui n'a pas encore été analysé, mais qui pourrait s'inscrire, modestement, dans ce courant-là: celui du corps d'emploi des agents de bureau au sein de la fonction publique. C'était naguère un corps d'emploi majoritairement masculin, pour lequel on exige encore moins que pour celui des employées de secrétariat, car ces dernières doivent savoir au moins, par exemple, taper à la machine.

### Des impressions, mais

Pourtant, dès le troisième échelon de l'échelle salariale, l'agent de bureau commençait à être payé un peu plus cher, et, à mesure qu'il montait dans l'échelle, l'écart s'agrandissait. L'échelle de salaires était également plus longue, et le maximum, plus élevé de plus de \$1,000.

Les femmes sont aujourd'hui légèrement majoritaires chez les agents de bureau, et des femmes fonctionnaires nous affirment — sans que nous ayons pensé à les interroger là-dessus — que ce corps d'emploi en est un qui se dévalorise. Les écarts entre les échelles salariales des agents de bureau et des employés de secrétariat sont moins prononcés qu'auparavant, et la nature des tâches semble avoir changé, au moins dans certains ministères.

Aujourd'hui, nous dit-on, beaucoup d'agents de bureau font un travail qui était auparavant classé dans la catégorie "auxiliaire de bureau" — donc, un travail plus routinier: classement et distribution de documents, entretien du matériel de bureau, etc., alors que le travail d'un agent de bureau s'apparente davantage, en principe, à des tâches de comptabilité.

Il ne semble pas que cela soit le cas dans tous les ministères, ni dans tous les services. Mais pourquoi ces jeunes femmes en parlent-elles spontanément, comme si elles ressentent ce qui se prépare? Si elles ont raison, cela ne serait pas étonnant, à la lumière de ce qui s'est passé dans d'autres secteurs... ne serait-ce que dans celui des secrétaires. À l'époque lointaine où les secrétaires étaient des hommes, cette profession était plus valorisée socialement et proportionnellement mieux payée.

DEMAIN: Comment on peut étouffer les revendications.



99,6 p. cent des employés de secrétariat, dans la fonction publique, sont des femmes. C'est l'un des principaux "ghettos" d'emploi.



# Il manque encore 200 hôtesse pour les Jeux

par Cécile BROSEAU

"Nous avons fixé à 1.000 le nombre d'hôtesse à engager pour les Jeux olympiques. Nous en avons engagé environ 800, il nous faut donc en trouver 200 autres d'ici le 1er avril", explique Sigrid Chatel, directrice adjointe du Service des hôtesse et guides.

"Il me semble, poursuit-elle, que c'est une occasion unique offerte à des jeunes femmes cultivées qui ne songeraient peut-être pas à prendre un emploi régulier, mais pour qui ce travail de 4 à 8 semaines, dans des conditions exaltantes, pourrait être une expérience très enrichissante".

Sans vouloir dévoiler le salaire payé, Mme Chatel affirme que c'est une rémunération attrayante. L'uniforme est fourni, mais les frais de repas demeurent à la charge de l'employée.

**Conditions et critères**

"Pour devenir hôtesse, il faut être citoyenne canadienne ou immigrante reçue. Sur le plan physique il n'y a pas d'exigences précises de grandeur ou d'âge. Ce que nous recherchons ce sont de jeunes femmes à la mise soignée, avec de l'entregent et l'esprit d'initiative et ayant un certain intérêt et un certain respect pour les sports. En fait, il nous faut des sujets qui aient de la personnalité et qui aient envie de faire connaître le Québec et le Canada à tous les gens qu'elles rencontreront. Ce contact de l'hôtesse avec le visiteur est très important, souvent c'est la seule personne du pays peut-être avec laquelle il communiquera. L'hôtesse, pendant les Jeux joue le rôle d'ambassadrice", précise Mme Chatel.

La candidate à ce poste doit être bilingue, c'est un minimum. Même si les candidatures de l'extérieur de Montréal et de la province sont acceptées, Mme Chatel fait remarquer que les frais de déplacement doivent être assumés par la candidate et que le logement à Montréal, pendant la période où elle travaillera, peut devenir un problème.

**Formation en deux temps trois mouvements**

L'entraînement des hôtesse se fera en trois étapes. A la mi-avril un manuel conte-



Mme Sigrid Chatel, directrice adjointe du Service des hôtesse et guides, remet à une hôtesse la broche officielle des Jeux en lui indiquant où elle doit être épinglée.

nant des informations générales, des notions d'Histoire sur notre pays et celui de nos plus proches voisins, des cartes de la ville et des installations olympiques, sera envoyé à chaque hôtesse. Un

questionnaire placé à la fin de chaque section lui permettra de se familiariser avec le genre de renseignements qui pourront lui être demandés.

Au début de juin, les hôtesse seront convoquées pour une semaine d'entraînement intensif: distribution des uniformes, leçons de maquillage, visites organisées, etc.

Un peu plus tard, elles feront des stages sur les lieux mêmes où elles travailleront pendant les Jeux.

Il y a 43 catégories d'hôtesse et de guides, ces derniers sont des hommes.

"Ce dont on a le plus be-

soin maintenant, ce sont des femmes assez familières avec le protocole, des femmes qui ont voyagé et qui ont de la culture. Nous manquons aussi d'hôtesse qui parleraient le japonais, le grec, le bulgare ou l'une des langues des pays scandinaves. Je ne doute pas qu'il s'en trouve à Montréal. Je souhaite que notre appel soit entendu", conclut Mme Chatel.

Les demandes pour une formule d'inscription doivent être adressées C.M.C., COJO, c.p. 1976, Montréal, au tél.: 286-3694.

# Ottawa doit adopter sans délai sa loi des droits de la personne

— Katie Cooke

Katie Cooke, présidente du Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme trouve honteux que le gouvernement fédéral n'ait pas encore adopté son projet de loi sur les droits de la personne ni établi une Commission fédérale des droits humains. Toutes les provinces ont soit une commission soit une loi sur les droits de la personne.

L'Organisme que représente Katie Cooke compte bien faire pression auprès du gouvernement, mais "il faut que les gens soient sensibilisés et fassent pression avec nous".

Le projet de loi C-72 a été déposé en juillet dernier. Mais il n'a pas dépassé le stade de la première lecture. Le Conseil consultatif n'a pas perdu

l'espoir que si la session se prolonge jusqu'en juin, le bill soit adopté à condition qu'on lui accorde la priorité et que le public réclame son adoption avec assez d'insistance.

Le Conseil consultatif réclame des mesures immédiates contre la discrimination sur le marché du travail fondée sur le sexe, l'âge, la situation de la famille grâce, soit à l'adoption d'une version amendée du projet de loi C-72, soit à une modification du Code canadien du travail.

La C.C.S.F. préconise de modifier le projet de loi pour apporter au moins les changements suivants: que le titre abrégé de la Loi, soit en français, la Loi canadienne des droits de la personne ou la Loi canadienne des droits hu-

ains au lieu du titre actuellement proposé. La Loi canadienne des droits de l'Homme. Que le paragraphe 10 (1) soit plus ferme et affirme le principe de la parité de rémunération pour travail de valeur égale, le travail étant évalué en fonction de la compétence, de l'effort à fournir, des responsabilités et des conditions de travail; que les Indiennes soient, elles aussi protégées contre la discrimination sexuelle.

Le Conseil consultatif signale qu'il est indispensable que le gouvernement fédéral agisse dans le domaine des droits de la personne non seulement pour améliorer la condition féminine, mais aussi pour réagir contre les tensions raciales et autres

que se manifestent de plus en plus fortement dans notre société. "On ne saurait souffrir aucun retard ou atermoiement; il faut répondre à ce besoin dès maintenant", a déclaré Katie Cooke.

Le Conseil s'inquiète en outre de ce que le gouvernement fédéral et les organismes qui en relèvent ne seront pas assujettis à toutes les dispositions du projet de loi fédéral.

Avant de prendre la décision de faire de telles pressions sur le gouvernement, le Conseil a sérieusement étudié le projet de loi et la grande question qu'il s'est posée porte sur l'absence dans cette mesure, de toute disposition explicite reprenant l'esprit et les principes de la Déclaration canadienne des

# L'ASTROLOGIE

avec LISE MOREAU  
(collaboratrice spécialisée)

## A quel changement dois-je m'attendre?

Je suis née le 29 septembre 1919 à 2h45 à Trois-Rivières. Prévoyez-vous des changements importants d'existence? Ma santé n'est guère satisfaisante et je m'inquiète beaucoup à ce sujet. Sur le plan financier y a-t-il quelques possibilités actuelles? J'attends votre réponse avec impatience.

Chère madame, vous êtes Balance ascendant Lion. Née en maison 3 des contacts et de l'esprit vous êtes sociable et avez le souci de la forme et de l'élégance. Très hésitante, vous préférez concilier pour garder la paix plutôt que d'affronter ouvertement. Diplomate, vous savez collaborer.

Pourant votre esprit est tourmenté et s'attache à des détails. Vous avez tendance à voir avant tout le mauvais côté des choses, à rechercher la petite bête noire. (Mercure-Pluton).

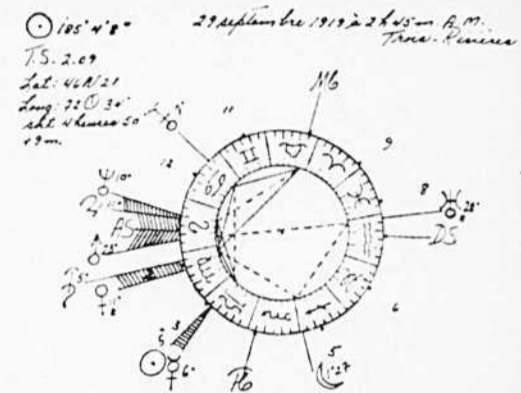
Sur le plan affectif vous êtes portée à l'abnégation quoique d'autre part votre nature Lion vous donne un appétit vorace de vivre. Hésitante certes mais entêtée, si vous remettez sans cesse en cause ce que vous avez décidé, il suffit que l'on vous résiste pour que vous ne lâchiez plus votre idée. (Mars en Lion). Intérieurement vous avez du cran et de l'audace même si votre attitude

donne une impression de douceur et de timidité.

Vous prizez le confort, le luxe et la bonne chère. Très sociable, vous aimez recevoir des amis. Vous êtes très accueillante mais aussi très secrète, vous ne dites de vous que ce que vous voulez bien laisser entrevoir. (Jupiter en Lion).

Il y a en vous une part de retenue affective qui vous fait craindre le ridicule. Vous préférez utiliser des formules de politesse plutôt que d'exprimer vos sentiments réels. Vous vous faites des montagnes d'un petit rien et vous vous chagrinez pour un détail (conjonction Venus-Saturne).

Quoique profondément dévouée à ceux que vous aimez et prête à plusieurs concessions, vous cachez un fond de rébellion qui vous pousse aux coups de tête et aux colères nerveuses dès que vous vous sentez par trop brimée. Vous êtes très sensible à l'affection que l'on vous témoigne et avez vite tendance à confondre indifférence et haine. Vos sentiments sont très absolus: c'est sans doute pourquoi vous les intégrez si mal à votre vie. Vous souffrez également d'un complexe d'infériorité dû sans doute à l'anxiété que vous ressentez face à autrui. Attention vous interprétez souvent très mal les actes de votre entourage. Donnant trop, vous êtes



déçue de la non-réciprocité. L'important serait de savoir pourquoi vous agissez ainsi (Lune-Saturne). N'y a-t-il pas un peu de masochisme dans votre attitude mêlé à de l'autoritarisme?

En septembre Uranus passera sur votre maison 4 du foyer en bon aspect de votre Soleil et en opposition de votre Milieu-du-Ciel de la réussite sociale. Ce transit indique que vous aurez sans doute à changer de résidence. Ce changement touchera également votre mode de vie présent.

Par contre Jupiter dans le Taureau, pourrait bien être cause d'un coup d'argent dès la fin d'avril lorsqu'il fera un trigone à votre Saturne natal. Saturne, à partir du mois d'août, passera successivement sur vos planètes en Lion vous poussant au pessimisme. Vous appréhendez

des malheurs imaginaires que vous aurez tendance à grossir. La moindre difficulté vous semblera insurmontable.

Sur le plan santé surveillez votre alimentation. L'inquiétude pousse à la surcompensation.

Voire forte ne peut qu'en souffrir surtout lors du passage de Saturne sur votre Jupiter natal en septembre. Ne vous laissez pas aller à l'inquiétude car l'angoisse ne peut que vous nuire si vous vous fermez moralement aux possibilités que ce changement d'existence peut vous apporter.

Pour être efficace, il faut être sereine et vous le savez, le moral joue beaucoup sur le physique. Jupiter vous aide présentement à prendre un nouveau départ qui s'avèrera positif si vous le préparez ainsi.

Bonne chance, madame.

**BONJOUR PRINTEMPS**

**GAGNEZ \$500**

de crédit chez Ogilvy pendant notre

**VENTE DE PRINTEMPS**

- Chaque jour, un nouveau gagnant
- Avec chaque achat, une nouvelle chance de gagner!
- Renseignez-vous auprès de notre personnel Ogilvy

**OGILVY**

2114, rue FRONTENAC  
Sortie métro Frontenac  
**527-2155**

110, boul. LAURIER  
Beloeil  
**467-2400**

**Entrepôt Du-Beau Tapis enr.**

— par Jean Dubéau, prop.

2810, rue Masson 527-0607  
4050, est. rue Ontario 524-9333  
547, est. rue Bélanger 271-6068  
1200, est. rue Fleury 381-6497  
877, est. rue Beaudry 276-9544

1375, est. ave. Mont Royal 522-4907  
Centre d'achats Maisonneuve — 524-1171  
2961, est. rue Sherbrooke  
Centre d'achats Normand 334-9930  
2190, boul. de Salaberry

La plus grande chaîne canadienne française de draperies et tapis du Québec

**GRATUIT**

**SERVICE DE MESURE ET SERVICE A DOMICILE**

**527-2155**

**\$100,000 DE TAPIS**

de marques connues  
Telles que HARDING, etc.

**10% à 40% DE RÉDUCTION**

Pendant notre

**VENTE D'INVENTAIRE**

**\$298 DE V.C. A \$2495 V.C.**

**TAPIS HARDING**  
Tel qu'illustré  
endos caoutchouté choix de 4 couleurs  
**PRIX D'ENTRÉE POUR UN TEMPS LIMITE \$95 V.C.**

**MAIGRIR**

**MON ANCIENNE ÉPOUSE**      **MA NOUVELLE ÉPOUSE**

Mon ancienne épouse en avait plus à aimer, mais j'aime mieux ma nouvelle épouse. Si vous la regardez de plus près elle n'a pas changé, sauf sa taille. Par son point de vue, pour le mien aussi, on peut certainement dire que le programme Weight Watchers en a fait une nouvelle épouse... Depuis, je suis devenu son nouveau mari.

RAY WALSH

ON PARLE, ON ÉCOUTE ET LE PROGRAMME RÉUSSIT

**HOMMES - FEMMES - ENFANTS**  
**MONTREAL 727-3788**

POUR UN MESSAGE D'ENCOURAGEMENT 488-0561

- AUCUN CONTRAT
- Frais d'inscription \$4
- Classe hebdomadaire \$3

Joignez-vous à nous aujourd'hui même. Nous avons tellement de nouvelles choses à vous offrir.

**NOUVELLE CLASSE**

Paroisse Saint-Christophe de Pont-Viau  
Rue Berri coin boul. Lévesque,  
Mardi 8 h p.m.

**WEIGHT WATCHERS**

**NOUVEAU PLAN D'ACTION INDIVIDUEL**

\*Weight Watchers International, Inc. 1976, propriétaire des marques déposées.  
Weight Watchers du Québec. Une seule utilisation est autorisée. Tous Droits Réservés.

# Un cadeau du Pape

Cité du Vatican (Reuter) — Le Pape Paul VI va faire don à chaque famille romaine d'un recueil de prières et de sujets de méditation à titre de cadeau personnel à l'occasion de Pâques, déclare-t-on de source proche du Vatican.

Ce volume de 145 pages, qui sera diffusé par les paroisses de la capitale, contient des prières touchant à la vie de familles, d'autres destinées aux fiancés, ainsi que des bénédictions que les parents peuvent dire pour leurs enfants.

## MEDECINE D'AUJOURD'HUI

### Lithium et maladies mentales

Il arrive quelquefois qu'une personne ayant pourtant suivi une psychothérapie pendant plusieurs mois ne semble pas s'améliorer. Des qu'on lui administre du lithium, par contre, on constate une amélioration sensible. Quelles sont donc les vertus particulières de ce médicament?

Ce médicament, connu depuis fort longtemps, est de la même famille que le potassium ou le sodium; il est répandu dans la nature et par conséquent peu coûteux. On l'administre sous forme de sels. Il fut remis en vedette dernièrement à la suite de certaines émissions télévisées bien qu'on le prescrive depuis fort longtemps pour le traitement de certaines

maladies mentales comme les manies dépressives.

De nombreux médecins soutiennent qu'il s'agit de médicament le plus efficace disponible pour le traitement de ces maladies mentales.

Il est bon de rappeler que la personne souffrant de manie dépressive oscille entre des périodes d'énergie abondante, de surestime de soi et mauvaise interaction avec la vie réelle et des périodes de dépression profonde allant même jusqu'au goût du suicide.

On prescrit aussi du lithium aux personnes souffrant de dépression simple, c'est-à-dire n'offrant pas de période de grande activité, mais se répétant

à intervalles plus ou moins réguliers.

Il existe une troisième forme de dépression, dite névrose, qui, croit-on, découle à la fois d'un conflit émotif non résolu et de difficultés plus ou moins grandes. La tristesse, le découragement et un ralentissement des activités physiques et mentales conduisent à une incapacité de résoudre les petits problèmes courants de la vie normale.

Ces personnes peuvent aussi cultiver des tendances suicidaires. Bien que le lithium n'apporte pas chez elles les résultats escomptés, il vaut la peine de tenter l'expérience du traitement. Dans certains cas, les résultats sont encourageants.

## votre horoscope

**LES ENFANTS NES CE JOUR seront des êtres francs, ne sachant pas dissimuler leurs problèmes et leurs ennuis et ils ne sauront guère faire contrep mauvaise fortune bon coeur. Ils diront ce qu'ils penseront et ils agiront selon leur conscience.**

**BELIER** DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Il faut déterminer précisément vos besoins avant de songer à les satisfaire. Si vous posez la charrie avant les boeufs, vous ferez des dépenses excessives qui grèveront votre budget. Excellente journée pour réorganiser et coordonner.

**TALIREAU** DU 21 AVRIL AU 20 MAI

On vous fera crédit à condition de promettre une recommandation ou un service. Ne saviez-vous pas qu'on "a rien sans rien"? Il semble que non. Votre mine renfrognée le prouve. Certains n'iront pas par quatre chemins.

**GEMEAUX** DU 21 MAI AU 21 JUIN

La culpabilité des autres vous comble toujours de surprise. Vous vous demandez avec raison pourquoi les gens se chargent de responsabilités qui ne les concernent pas. Ce n'est pas vous qui en userez de même.

**CANCER** DU 22 JUILLET AU 22 AOUT

En ce qui concerne vos enfants, il y a des responsabilités auxquelles vous ne pouvez échapper. Un rien de mauvaise humeur gâchera votre soirée. On observera un important volume de transactions.

**LION** DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vos grandes idées humanitaires ne résistent pas à l'analyse. Mieux vaut vous attacher à réaliser en faveur du social de petites choses mais pratiques. Retournez-vous à votre égard. On n'oublie rien, on s'habitue.

**VIERGE** DU 24 AOUT AU 23 SEPTEMBRE

Ne lésinez pas sur la qualité des produits quand vous recevez. On irait raconter que vous faites preuve de pingrerie. Avant de vous engager sur une voie, consultez votre partenaire. Vie sociale très active.

**BALANCE** DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Votre efficacité fait merveille sur le plan artisanal; à moins que vous ne bricoliez quelque meuble ou embellissement de votre intérieur. Votre épouse est contente et vous le dit. Une relation utile à soigner aux petits oignons.

**SCORPION** DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Une floraison de bonheurs va déborder d'agréments mais vous craignez de ne

pouvoir obtenir quelque jours de congé supplémentaires par rapport au week-end habituel. On vous accordera ce que vous sollicitez.

**SAGITTAIRE** DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Votre bonne fortune vous émeut et vous reproche. Elle est sans gravité. En ce moment, il ne peut rien vous arriver de mal. Par conséquent vos familiers bénéficieront de cette bienveillance du destin.

**CAPRICORNE** DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Votre facilité d'élocution vous ouvre des portes. Vous franchissez des barrières imperceptibles à l'oeil mais solidement agencées. La soirée sera positive. Vous prendrez des contacts. Faites un bilan de santé.

**VERSEAU** DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Cette bonne chance se prolongera certainement jusqu'à la mi-semaine prochaine. Profitez-en pour assouvir certains de vos désirs ou encore pour tenter des expériences difficiles. Il faudra songer à récupérer l'argent des vacances.

**POISSONS** DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Votre bonne fortune vous émeut et vous ne savez à quoi, à qui l'attribuer. D'une part à votre mérite personnel, d'autre part à l'heureuse conjonction astrale dont vous jouissez. Vous trouverez vos amours d'une banalité morne.

**Fine CUISINE**  
COURS DE BASE  
TECHNIQUES, METHODE, RECETTES  
PAR  
Henri Bernard  
PROFESSEUR CHEF CUISINIER  
9 SEMAINES  
JOUR OU SOIR  
1 FOIS PAR SEMAINE.  
leçons d'essai débutant le 24 Mars.  
le prospectus: 843-6481  
Institut Culinaire Henri Bernard  
Permis d'enseignement de culture personnelle  
2015 de la Montagne # 610  
Montreal, metro Peel

# D'un côté ou de l'autre.

On vous regarde de partout. Et vous le sentez bien! Et des fois vous le sentez mal. Dans le fond, ça vous gêne. Que pensez-vous de votre allure? Votre bourse fait-elle partie intégrale de votre démarche? Relétez-elle votre personnalité? Après tout, un monde des plus

particuliers s'y cache. Votre monde. Jerome veut vous plaire. Sachez que nous respectons votre monde. C'est pour cela que nous choisissons les styles et les cuirs les plus aptes à vous satisfaire.

Quelle que soit la façon de le regarder, Jerome est de votre monde.

**jerome**  
a de quoi vous plaire.  
Magasins à travers le Québec.



## Votre message sur un T-shirt

HOLLYWOOD, Calif. (AFP) — Une nouvelle mode fait fureur en Californie, le shirtogram. Pour \$2 n'importe qui peut faire imprimer sur un T-shirt un message de 15 mots au maximum. Le shirtogram parvient à son destinataire en seulement deux ou trois jours.

Le plus souvent, les commandes sont pour des textes du genre "Joyeux anniversaire Suzan" ou "Mich je t'aime, je t'en supplie reviens."

Le gouverneur de Californie, M. Jerry Brown, a reçu un shirtogram offert par un groupe d'action politique demandant: "Où êtes-vous quand on a besoin de vous?"

Le promoteur, Chris Engen, 27 ans, a cependant refusé d'imprimer un message d'insultes adressé à Richard Nixon. Sa compagnie, née seulement depuis Noël, emploie maintenant 15 personnes à plein temps.

### Me Héroux : erreur de titre

Les lecteurs auront certainement remarqué dans LA PRESSE de samedi que le nom du coroner Roch Héroux a été utilisé par mégarde dans un titre, disant qu'il était criminellement responsable de la mort de Frank Beauvais. Il est bien évident, et c'était clair dans le texte, qu'il aurait fallu lire Michael Jacobs. Toutes nos excuses!

**POUR ELLE**  
C'est toujours pour elle. Maintenant les cours de mannequin  
**BARTON TAYLOR**  
Sont disponibles le soir pour améliorer, développer votre personnalité et ou mannequin.  
Maintenant, vous pouvez trouver la vie plus belle. Pas hier, pas demain mais aujourd'hui.  
Que vous soyez de 15 à 45 ans.  
Téléphonez 284-3666 pour renseignements de 9h à 9h p.m.  
Inscription immédiate  
**BARTON TAYLOR**  
1470, rue Peel

**VENDEUR AUTORISE DES PRODUITS HOLLISTER LE SEUL CENTRE AU CANADA**

possèdent appareils et accessoires urinaires d'iléostomie et de colostomie permanents et sont opératoires. Ajustage personnel à l'hôpital ou à notre bureau. Vous pouvez aussi vous procurer "STOMAHESIVE" "COLLYSEALS" ET "RELIASEALS" B.S. OKUN D.Z. SHAIKIN thérapeutes éprouvés en iléostomie et colostomie. Membres de la International Association of Enterostomal Therapists. MAINTENANT UN SEUL EMPLOIEMENT.

**CENTRE D'OSTOMIE DE MONTREAL**  
NOUVELLE ADRESSE  
4810 ouest, rue Jean-Talon  
Suite 310 — Montreal  
Tél. code régional (514) 736-3917

**liquidation à l'entrepôt!**

**DES AUBAINES INCROYABLES!**

Luminaire étant requis de libérer l'entrepôt situé derrière sa salle d'exposition, on réduira radicalement les prix de plus de 4,000 lampes, accessoires fixes, abat-jour et lampes suspendues.

Cette grande vente débute le mardi 23 mars, à 10h00, au magasin de Dorval seulement, 230, avenue Dorval (pres du théâtre Dorval).

**SAMEDI, venez passer un moment avec JOE CANNON, le populaire oiseau matinal de CJAD.**

Il fera de courtes présentations directement de l'entrepôt Luminaire, à divers moments entre 10h30 et 15h30.

Passez chez Luminaire avec Joe Cannon, le dernier jour de cette grande vente en entrepôt!

**LUMINAIRES LTEE**

**Orlane c'est toute la différence!**

Les peaux sèches et sensibles seront servies à souhait grâce à la gamme bienfaisante "Intégrale" d'Orlane qui contribue à les protéger 24 heures durant. Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Cavendish, ainsi qu'à ou par Ottawa. (216) Venez ou téléphonez 842-9211. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Lotion sans alcool "Intégrale" complète le démaquillage tout en laissant un fini satiné. 8.45 oz **14.00**
2. Crème de jour "Intégrale" à appliquer avant tout maquillage. 1.70 oz **17.50**
3. Crème de nuit "Intégrale" très pénétrante, elle contribue à hydrater en profondeur. 1.70 oz **24.00**
4. Crème démaquillante "Intégrale", une formule scientifiquement équilibrée. 5.07 oz **15.00**

**Offre:** à l'achat de 10.00 ou plus de produits Orlane, vous recevrez, sans frais supplémentaires le «Baume à la gelée royale» en crème ou en lotion.

Les conseillères Orlane, mesdames J. Carpentier et L. Brossard seront au Centre-ville pour donner de précieux conseils.

**EATON**

# initiation à la vie ÉCONOMIQUE

la presse EN COLLABORATION AVEC LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN

## PLAN DE LA LEÇON

### LEÇON 9: LES RÉSULTATS DE LA PRODUCTION

#### INTRODUCTION

#### I — RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL

- A) Les salaires
- B) Les revenus de la propriété et de l'entreprise
- C) Les revenus de transfert

#### II — UTILISATION DES REVENUS

- A) La consommation
- B) L'épargne

#### CONCLUSION: NIVEAU DE VIE ET QUALITÉ DE VIE

### OBJECTIFS DU LECTEUR

- Le lecteur qui entend profiter au maximum de l'étude de cette leçon doit:
  - faire le test de sensibilisation avant de s'attaquer à la lecture du texte,
  - Faire l'auto-test sans se référer au texte,
  - noter sur sa fiche personnelle (cf. corrigé du jeudi) les résultats obtenus.
- Après l'étude de cette leçon, le lecteur devrait pouvoir:
  - 1— énumérer les trois parties concernées dans la détermination des salaires;
  - 2— indiquer ce que représentent les salaires pour un employeur;
  - 3— définir le syndicalisme québécois par rapport au syndicalisme européen;
  - 4— énumérer et préciser les raisons qui poussent l'État à intervenir dans la détermination des salaires;

- 5— définir la notion de revenu de transfert et en donner des exemples;
- 6— décrire les effets d'une augmentation de revenu sur la consommation des particuliers;
- 7— indiquer quels sont les différents instruments de conservation de l'épargne;
- 8— distinguer niveau de vie et qualité de vie.

### TEST DE SENSIBILISATION

Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en inscrivant V ou F dans la case dessinée à droite de chacune d'elles.

- 1 Les salaires représentent environ 65% de la population active du Québec.
- 2 Le syndicalisme regroupe environ 39% des salariés du Québec.
- 3 En Amérique du Nord, le syndicalisme est de type matérialiste plutôt que de type idéologique.
- 4 La C.S.N. représente en fait la branche québécoise du syndicalisme américain.
- 5 Le lock-out est la contrepartie du droit de grève.
- 6 Les salaires représentent environ 80% du revenu national canadien.
- 7 Dans les pays occidentaux, l'État constitue généralement l'employeur le plus important.
- 8 L'assurance-maladie est une forme de revenu de transfert.

### Les résultats de la production

#### INTRODUCTION

L'entreprise combine les facteurs de production (travail, capital, ressources naturelles) en vue de satisfaire des besoins. Son activité aboutit à un double résultat: d'une part à une offre de biens et de services, d'autre part à la distribution de revenus en argent qui servent à l'achat de ces biens et de ces services sur le marché.

#### Entreprises

Net

Produit

Net de biens et de services

Marché

Les revenus provenant de la production sont distribués soit aux particuliers sous forme de salaires ou de revenus d'entreprise, soit aux administrations sous forme d'impôts, soit à l'intermédiaire même de l'entreprise sous forme de bénéfices réinvestis. On se souvient que les biens et les services se répartissent en biens de consommation et en biens de production. On distingue traditionnellement deux types de biens de consommation:
 

- les biens non durables, comme les aliments, qui se consomment en une seule fois;

— les biens durables, comme les vêtements, les automobiles, les postes de télévision, que l'on peut utiliser pendant plusieurs années.

Les biens de production, c'est-à-dire les biens utilisés à des fins productives peuvent se subdiviser comme suit:

- équipements (ex.: machines, matériel de transport)
- produits semi-finis (lingots d'aluminium, laine à tricoter)
- matières premières (ex.: minerais, laine brute)
- énergie (ex.: carburant pour avions)
- services utilisés par une entreprise (ex.: publicité).

La somme des biens et des services produits au cours d'une année constitue le produit national brut aux prix du marché. L'expression "aux prix du marché" signifie que le produit national brut "est le chiffre final auquel on aboutit quand on applique l'étalon de mesure monétaire aux pommes, oranges, machines, etc. qu'une société produit avec ses ressources en sol, en main-d'œuvre et en capital".

Le produit national brut aux prix du marché ne peut pas être entièrement distribué en revenus; il faut d'abord en déduire les sommes nécessaires à l'amortissement, c'est-à-dire au remplacement de la fraction du capital national "consommé" au cours de l'année. Le produit national brut aux prix du marché diminue de l'amortissement constitue le produit national net aux prix du marché. Il faut ensuite déduire la part qui va à l'État sous forme d'impôts indirects, en déduisant cependant de cette somme le total des subventions versées par l'État aux entreprises pour les aider dans leur exploitation. On obtient alors la part du produit national net qui va aux facteurs ou agents de l'activité économique, sous forme de rémunérations, et qui s'appelle produit national net au coût des facteurs ou revenu national. Le revenu national représente donc la somme des revenus reçus par les agents économiques nationaux du fait de leur participation à la production. On a donc:

Produit national brut aux prix du marché - Amortissement = Produit national net aux prix du marché - les impôts indirects diminués des subventions consenties par l'État = Produit national net au coût des facteurs ou Revenu national net.

Nous étudierons essentiellement, au cours de cette leçon, le comportement des agents de l'activité économique dans la répartition et dans l'utilisation du revenu national.

### 1. RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL

Le revenu national se répartit entre les différents agents de l'activité économique par le biais des salaires, des revenus de la propriété et de l'entreprise, et des transferts.

#### A. LES SALAIRES

Le salaire représente le revenu d'une personne qui loue sa force de travail pour assurer sa subsistance. Or comme les salariés totalisent environ 80% (leçon 5) de la population active au Québec, le salaire est donc la forme de revenu du plus grand nombre. De ce fait, les salaires constituent une force considérable, capable d'orienter la répartition du revenu national. En pratique, trois parties se font face lorsqu'il s'agit de déterminer les conditions de rémunération des salariés: les employeurs, les organisations syndicales et l'État.

#### a) Les employeurs

Pour l'employeur, les salaires constituent un élément du prix de revient de ses produits. Si les hausses de salaires peuvent facilement se repercuter sur le prix des produits, l'employeur est enclin à plus de souplesse. Toutefois, plus les salaires sont élevés, plus grande est l'incitation à diminuer les frais de main-d'œuvre en faisant appel aux machines. L'augmentation du fardeau salarial pousse donc les entreprises à se moderniser et contribue ainsi au problème du chômage technologique.

#### b) Les organisations syndicales

Si, pour l'employeur, le salaire se traduit en termes de coûts, il représente pour le salarié un revenu et, le plus souvent, son unique moyen de subsistance. Aussi les salariés se sont-ils efforcés de faire échec à la loi de l'offre et de la demande, sur le marché du travail, en se groupant dans des organisations syndicales. Actuellement, les syndicats représentent 39% des salariés au Québec contre 32% pour l'ensemble du Canada. Cela fait donc des syndicats une force avec laquelle il faut

désormais compter dans la répartition du revenu national. En effet, de nos jours, le salaire apparaît de moins en moins comme le prix d'un service obéissant à la loi de l'offre et de la demande, et de plus en plus comme le résultat de l'action menée par les syndicats pour s'approprier une plus grande part du revenu national.

On rencontre deux grands types de syndicalisme dans le monde: le syndicalisme "matérialiste" et le syndicalisme "idéologique". Le premier se préoccupe à peu près exclusivement de l'amélioration de la situation matérielle de ses adhérents. Le second vise un double objectif: une amélioration de la situation matérielle, mais aussi une transformation de la société pouvant s'opérer soit par une évolution progressive (tendance réformiste), soit par une mutation brutale (tendance révolutionnaire). Le syndicalisme nord-américain soutient dans son ensemble le régime de la libre entreprise et s'apparente au type matérialiste. Dans d'autres pays, comme la France ou l'Italie, le syndicalisme est au contraire de type idéologique.

Quant au mouvement syndical québécois, il semble vouloir privilégier une approche à la fois matérialiste et idéologique, ce qui confère au Québec un caractère original. Deux grandes centrales syndicales convoitent principalement l'adhésion des travailleurs: la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.). Issu du syndicalisme catholique, la C.S.N. a toujours eu des préoccupations sociales qui la distinguent d'un groupe de pression visant des objectifs à court terme. Bien que ses statuts en fassent une centrale syndicale canadienne, la C.S.N. mène son action presque exclusivement au Québec. La F.T.Q. représente pour sa part la branche québécoise du syndicalisme américain. Elle a néanmoins adopté progressivement une stratégie économique à plus long terme et elle a même pris une certaine orientation politique ce qui la différencie du reste du syndicalisme nord-américain. Né d'un schisme avec la C.S.N., une autre centrale syndicale tente depuis quelque temps de s'implanter au Québec: il s'agit de la Centrale des syndicats

democratiques. Plutôt matérialiste de philosophie, cette centrale constitue néanmoins pour le moment une quantité négligeable. Rappelons, pour terminer, l'existence au Québec d'une autre centrale d'importance: la centrale des Enseignants du Québec (C.E.Q.).

Le niveau de la négociation constitue une autre différence entre le syndicalisme européen et le syndicalisme nord-américain. En Europe, la négociation se situe normalement, pour une industrie donnée, entre les grandes centrales syndicales et les représentants du patronat: une fois conclue, la convention collective s'applique alors à tous les employeurs et à tous les employés de cette industrie. En Amérique du Nord, la négociation se situe au contraire au niveau de l'entreprise, et l'agent négociateur est la cellule de base. Cette dernière est créée par un groupement de travailleurs qui doit représenter la majorité absolue de la totalité des salariés ou d'une catégorie de salariés chez un employeur donné. Pour obtenir son existence légale et pouvoir obliger l'employeur à négocier une convention collective de travail, elle doit demander au ministre du Travail sa reconnaissance syndicale. La négociation peut donner lieu à une grève (cessation concertée de travail de la part des syndiqués), à un lock-out (fermeture momentanée de l'établissement décidée par l'employeur) éventuellement à la médiation et à l'arbitrage. La convention collective, une fois signée, s'applique à tous les salariés de l'unité, qu'ils soient syndiqués ou non, et toute grève ou lock-out sont interdits pendant la période d'application de la convention collective. Pour obtenir toute une gamme de services (conseillers, négociateurs expérimentés, etc.), la cellule de base choisira souvent de s'affilier à une centrale syndicale, laquelle est un regroupement de syndicats locaux. Elle reste néanmoins l'agent négociateur.

#### c) L'État

Pour des raisons économiques, sociales et politiques, l'État intervient dans la détermination des conditions de rémunération des salariés. Sur le plan économique, les salaires représentent environ 68% du revenu national canadien. Les revenus distribués, qui se transfèrent par la suite en demande sur le marché, doivent être équivalents à la valeur des marchandises offertes sur ce marché. La masse des

salaires distribués joue donc dans la vie économique un rôle de premier plan dont l'État ne peut se désintéresser. Sur le plan social et politique, les salariés constituent la grande majorité des électeurs, et encore là, les gouvernements ne peuvent rester sourds à leurs aspirations. Pour ces différents motifs, l'État intervient directement en fixant certaines conditions de la rémunération et, indirectement, en fixant les conditions d'exercice du travail.

La législation sociale visant la durée du travail, le travail des femmes, l'hygiène, la sécurité, les conditions du contrat, etc., constitue une forme d'intervention indirecte de l'État dans le domaine de la rémunération. La limitation à 8% de la hausse annuelle des salaires décidée par le gouvernement fédéral constitue un exemple d'intervention directe pour des motifs économiques. Un autre exemple d'intervention directe, "la loi du salaire minimum", répond principalement à des préoccupations d'ordre social et politique, bien que son impact économique ne soit pas négligeable. La possibilité qu'a le ministre du Travail de rendre obligatoire pour toute une classe de salariés certaines clauses d'une convention collective particulière, appartient également aux interventions de type direct. L'État intervient enfin en tant qu'employeur: dans tous les pays occidentaux, l'État est le premier employeur. Il fixe donc directement la rémunération d'un grand nombre de salariés, et les taux de rémunération obtenus dans le secteur public ne sont pas sans influencer sur ceux du secteur privé. Le niveau des salaires d'un groupe de travailleurs dépend en définitive du pouvoir de négociation de ce groupe, et ce niveau est lui-même fonction de la conjoncture économique et de la puissance de l'organisation syndicale. Le pouvoir de négociation varie d'une entreprise à l'autre, d'une industrie à l'autre, ce qui explique les inégalités de revenus entre les salariés.

### B. LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'ENTREPRISE

Les revenus de la propriété et de l'entreprise sont les revenus de ceux qui participent à l'activité économique, soit comme chefs d'entreprises industrielles ou commerciales, soit comme exploitants agricoles, soit comme prêteurs de capitaux.

Les entrepreneurs de l'industrie et du commerce et les agriculteurs reçoivent une part de plus en plus décroissante du revenu national. En 1974, le revenu net des agriculteurs représentait au Canada 3% du revenu total et le revenu net des entrepreneurs non agricoles 7%. Les revenus des prêteurs de capitaux (en intérêts et en dividendes) représentent environ 8% du revenu total et connaissent une certaine stabilité.

Le montant des profits de l'entreprise industrielle ou commerciale varie en fonction de nombreux facteurs: compétence des dirigeants, niveau général de l'activité économique (les profits sont plus élevés en période d'expansion), contrôle que l'entreprise exerce sur les prix, puissance des syndicats de salariés, politique fiscale de l'État, etc. Pour faire face au renforcement du pouvoir de l'État et des syndicats, le patronat a constitué ses propres groupes de pression. Au Québec, le patronat, celui des petites et moyennes entreprises surtout, se regroupe au sein du Conseil du patronat du Québec, qui est une confédération d'associations patronales. Si les grandes entreprises ne font pas partie de ce Conseil, c'est tout simplement qu'elles ont les moyens d'exercer à titre individuel des pressions souvent considérables sur le gouvernement et sur l'opinion publique.

Comme les salariés et les entrepreneurs de l'industrie et du commerce, les agriculteurs se regroupent en syndicats de manière à renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis du gouvernement et des grandes compagnies, qui déterminent dans une large mesure les prix des produits agricoles. Au Québec, les agriculteurs sont représentés par l'Union des producteurs agricoles.

Les revenus des capitaux prêtés (dividendes et intérêts) constituent de moins en moins un revenu de base. Sauf pour quelques personnes, ils ne sont plus qu'un revenu accessoire. Les prêteurs sont dispersés entre toutes les catégories sociales et n'ont pas la possibilité de s'organiser pour défendre leurs intérêts.

#### C. Les revenus de transfert

Les revenus de transfert, ou revenus sociaux, sont des montants prélevés sur les revenus obtenus à l'occasion d'une activité productive et redistribués dans le but de procurer à tous les individus de quoi couvrir leurs besoins essentiels. La croissance des revenus de transfert est liée à la lutte

des salaires pour une plus grande sécurité. Traditionnellement, la prévoyance individuelle devait faire face aux risques d'accidents, de maladie ou aux charges de famille. Aujourd'hui, d'une façon générale, les individus assurent leur sécurité par l'intermédiaire de programmes collectifs et non par le placement de leur épargne.

Certains programmes sont destinés à assurer la sécurité des travailleurs: assurance-chômage, prestations de maladie et de maternité, prestations en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles. D'autres programmes s'adressent à des personnes hors du marché du travail: allocations familiales, programme de revenu garanti pour personnes âgées, etc. Il faut enfin tenir compte des services collectifs assurés gratuitement (santé, éducation, etc.), qui constituent également une forme de redistribution des revenus. En 1974, les revenus de transfert représentaient 13% du revenu total au Canada. Par rapport aux pays européens, ce pourcentage reste modeste.

#### II — Utilisation des revenus

Le revenu national net, une fois prélevés les impôts directs (impôts sur les revenus), constitue le revenu national net disponible pour les agents économiques (particuliers, entreprises, administrations). Nous nous intéresserons dans ce paragraphe aux plus importants des agents économiques: les particuliers. Au Canada, ceux-ci reçoivent environ 70% du revenu national; le revenu disponible des particuliers est soit dépensé, soit épargné.

#### A — La consommation

Les achats des particuliers (à l'exception de leurs dépenses pour la construction ou pour la réparation d'un logement, considérés comme l'investissement des particuliers) représentent des dépenses de consommation. La consommation est fonction du revenu: l'augmentation des revenus a pour effet d'accroître la consommation et d'en modifier la structure. Les dépenses par capita des Canadiens, en dollars constants (c'est-à-dire après élimination des effets de l'érosion du pouvoir d'achat, ont été multipliées par 3,4 depuis 1946. Lorsque les revenus augmentent, non seulement la consommation s'accroît mais encore elle se transforme. La part consacrée à l'habillement diminue, alors que celle qui est consacrée aux loisirs, par

exemple, augmente. Cette évolution témoigne de l'élévation du niveau de vie des Canadiens. Pour avoir une vue correcte de la consommation des particuliers, il faut ajouter les services collectifs gratuits ou subventionnés (santé, éducation, etc.). La fraction non consommée du revenu disponible constitue l'épargne.

#### B — L'épargne

L'épargne est également fonction du revenu: lorsque le revenu est bas, il est entièrement utilisé à des fins de consommation. Lorsqu'il est élevé, il permet de réserver une part à l'épargne. L'épargne personnelle augmente donc plus que proportionnellement à l'accroissement du revenu. En 1974, l'épargne personnelle au Canada représentait 10% du revenu disponible, contre 4% en 1960. Cette épargne volontaire peut être thésaurisée (c'est-à-dire cachée dans le bas de laine), déposée dans des institutions financières, investie dans des actions ou obligations, transformée en souscription d'assurance-vie, etc. Pour évaluer le véritable effort d'épargne des particuliers, il faut également tenir compte de l'épargne forcée que représentent l'impôt, l'épargne des entreprises et l'inflation. L'épargne des entreprises est bien une épargne forcée des particuliers, puisque, pour épargner les entreprises doivent distribuer moins de salaires et moins de dividendes. Enfin l'inflation, en réduisant le pouvoir d'achat des particuliers, les oblige à restreindre leur consommation.

#### Conclusion:

##### Niveau de vie et qualité de vie

Le bien-être ne dépend pas exclusivement des biens et des services que l'on peut acquérir au moyen du revenu disponible. Nous avons déjà souligné que certains éléments de bien-être, comme l'absence de bruit, la beauté du cadre de vie, etc., n'apparaissent pas dans le produit national d'un pays. Dans certains cas, l'accumulation de biens matériels ira même à l'encontre du bien-être: que l'on songe aux effets de l'augmentation du nombre de voitures dans le centre des villes ou sur leurs voies d'accès... En outre, un certain nombre de dépenses, telles les dépenses à caractère militaire, ne contribuent guère au bien-être des particuliers. Le revenu des ménages apparaît donc comme une mesure partielle et inexacte des conditions de

vie d'une population. En conséquence, il convient de l'utiliser avec prudence lorsqu'on fait des comparaisons et notamment des comparaisons à l'échelle internationale.

#### References

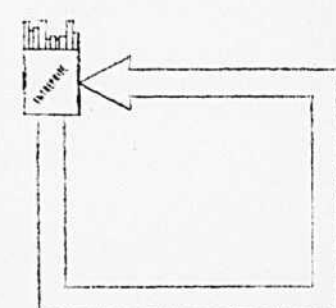
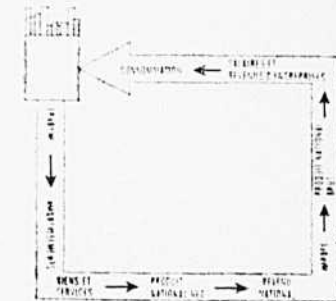
1— Samuelson, Paul, "L'économie", 7<sup>e</sup> éd., Armand Colin, coll. U., 1964 p. 128.

### CORRIGÉ du test de sensibilisation

- 1. F
- 2. V
- 3. V
- 4. F
- 5. V
- 6. F
- 7. V
- 8. V

### AUTO-TEST

Le test consiste à remettre les données du graphique ci-dessous dans l'ordre exigé par la logique des faits.



Corrigé de l'auto-test dans la presse de jeudi (petites annonces)

# La motoneige a fait deux morts au Québec

## D'après la Presse Canadienne

Six personnes sont mortes accidentellement au Québec durant le week-end: trois dans des accidents de la circulation, deux dans des accidents de motoneige et une par noyade.

Pour l'ensemble du pays, un relevé de la Presse Canadienne indique que 26 personnes sont mortes accidentellement, dont 16 dans des accidents de la route. Les accidents de motoneige ont fait 59 morts depuis le début de la saison.

L'Ontario déplore le plus grand nombre de victimes d'accidents pour le week-end, soit neuf: quatre personnes y ont péri dans des accidents de la circulation, quatre par

noyade et une dans un accident de motoneige.

Les victimes d'accidents industriels, de meurtres ou de suicides ne figurent pas dans le relevé de la PC.

### Au Québec

Voici la liste des personnes qui ont perdu la vie accidentellement au Québec entre 18h vendredi et minuit hier soir:

**Lloyd McDavid**, 28 ans, de Mata-pédia, est mort vendredi dans la collision survenue entre sa motoneige et une voiture, non loin de son domicile.

**Robert Devine**, 20 ans, de Sherverville, a perdu la vie samedi dans la collision survenue entre sa

motoneige et une voiture, près de son domicile.

**Michel Dubé**, dont l'âge n'a pas été précisé, de la base de Valcartier, est mort dans un accident de la circulation à Sainte-Eulalie.

**René Morin**, 20 ans, de Saint-Mathieu, en Abitibi a péri dans une collision survenue entre une voiture et un camion près de Ville-voine au Témiscamingue.

**Tania Larochelle**, 6 ans de Saint-Grégoire, s'est noyée dans un fossé à Saint-Etienne.

**Mario Ladouceur**, 5 ans, de Montréal, a été renversé par une voiture, hier, non loin de son domicile.

## OPTOMÉTRISTES

J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.  
JACQUES BENOIT, O.D.

900, SHERBROOKE OUEST (CH. 11) 849-1274

OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI DE 9 A.M. à 5:30 P.M.  
JEUDI - VENDREDI de 9 a.m. à 9 p.m. - SAMEDI: FERMÉ

## la presse

### livraison à domicile

285-6911

du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 19 h 30  
le samedi: 9 h à 16 h



DE SUÈDE

• VERTE • SERVICE • LOCATION

## HERITAGE AUTO

• SALON DE BEAUTÉ POUR L'AUTO  
• DÉBOSELAGE ET PEINTURE  
• TOUTES RÉPARATIONS MÉCANIQUES  
• TOUTES MARQUES DE VOITURES

4428 OUEST, STE-CATHERINE  
933-3675



Simpsons



## SPÉCIAUX TRANS-COMPAGNIE SIMPSONS

Chaque Spécial Trans-Compagnie Simpsons est un article de première qualité, très demandé et représente une aubaine extraordinaire rendue possible grâce au pouvoir d'achat groupé des 19 magasins Simpsons à travers le Canada.

pour les jeunes au budget restreint,  
des jeans pré-lavés teints indigo

Spécial  
Trans-Compagnie Simpsons

999

Garçons et filles, voici une offre spéciale! Vous préférerez une tenue plus décontractée. Pourquoi pas ces jeans en denim de coton calibre 13 $\frac{1}{2}$  on., pré-lavé et teint indigo! Vous aimerez leur coupe ajustée et la glissière laiton très durable. Venez dès aujourd'hui choisir le modèle qui vous convient. Tailles 28 à 36; longueur de jambes 31, 33 ou 35.

**A. Jeans à jambes très évasées**, deux poches devant arrondies, une petite poche, deux poches arrière plaquées dont l'une rehaussée de broderies ton or.

**B. Jeans à jambes légèrement évasées**, deux poches devant arrondies, une petite poche, deux poches arrière plaquées.

Ceintures non-comprises. Choisissez-les chez Simpsons.

Rayon 799 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

rabais \$10! nouveaux imperméables  
pour égayer les mauvais jours

Prix rég.  
Simpsons \$50

3999

En prévision d'un printemps pluvieux, Simpsons vous offre un choix de 5 imperméables à rabais. De marques canadiennes renommées, il sont soigneusement taillés dans un tissu 65% coton/35% nylon avec doublure 100% acétate.

**A. Imperméable à devant droit**, avec devant à piqûres en relief, poignet 1 bouton, ceinture nouée. Vert cendré, bleu cendré, beige. Tailles 10 à 18.

**B. Trench à devant croisé** avec épaulettes, poignets ceinturés, dos caoutchouté, ceinture nouée. Beige, bleu armée de l'air ou bière. Tailles 8 à 16.

**C. Imperméable genre chemise** avec patte de boutonnage, poignets boutonnés, ceinture nouée amovible. Vert cendré, bleu cendré, beige. Tailles 8 à 16.

**D. Modèle à double boutonnage**, martingale, col cranté. Ivoire, vert fumé, bleu clair. Tailles 10 à 18.

**E. Imperméable à devant droit**, avec ceinture 3 pces. Mais (jaune), rouge chili, bleu mer. Tailles 10 à 18.

Rayon 731 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

En vente jusqu'au lundi 29 mars (jusqu'à épuisement du stock)

Achetez par téléphone 24 heures par jour...  
7 jours par semaine.

## AUBAINES SPECTACULAIRES SIMPSONS 3 JOURS SEULEMENT

Jeudi, vendredi, samedi, 25, 26, 27 mars

Surveillez les pages d'Aubaines Spectaculaires Simpsons qui paraîtront dans le journal très bientôt. Elles seront un guide fantastique pour des achats intéressants pour vous, votre famille, votre foyer!



Très bientôt...

## La foire de l'artisanat chez Simpsons.

Vous pourrez assister à plus de 20 démonstrations de travaux d'aiguille. Ne manquez pas cet événement du 31 mars au 3 avril, chez Simpsons en ville.